



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/DRC/2908 (I)
(NEPAD Ref. 05/40 F)

Volume I de IV

PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)

Mars 2006

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO:
Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA**

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile

Volume III: Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires

Volume IV: Approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Économie	3
B. Pauvreté et sécurité alimentaire	4
C. Agriculture et secteur rural	5
D. Institutions.....	7
E. Cadre Stratégique.....	9
(i) Objectifs et stratégies du gouvernement	9
(ii) Stratégies des principaux partenaires au développement	12
F. Programme d'investissement du secteur public (PIP)	15
G. Projets et programmes	16
(i) Opérations d'urgence	16
(ii) Projets de développement en cours	16
(iii) Les projets de développement en préparation.....	17
(iv) Leçons des expériences passées	20
II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS	20
III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	22
A. Axes d'intervention prioritaires pour l'investissement	22
<u>Axe stratégique 1: Amélioration de l'accès des producteurs aux marchés et la valorisation des productions (Pilier 2 du PDDAA)</u>	23
<u>Axe stratégique 2: Soutien à la production agricole (Piliers 1, 3 et 4 du PDDAA)</u>	23
<u>Axe stratégique 3: Diversification des activités en milieu rural (Pilier 5 du PDDAA)</u>	25
B. Critères de sélection des projets	25
C. Identification de projets bancables	26
IV. BESOINS EN FINANCEMENT	31
V. SUIVI ET ÉVALUATION	33
ANNEXES:	
Annexe 1: Contribution des secteurs d'activités à l'économie nationale de la RDC	
Annexe 2: Pauvreté rurale et secteur agricole	
Annexe 3: Indicateurs macro-économiques de la RDC	
Annexe 4: Évolution des principaux produits agricoles alimentaires	

Annexe 5: Responsabilités des différentes institutions par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 6: Potentialités et faiblesses des principales institutions du secteur rural (Analyse SWOT)

Annexe 7: Synthèse des principales stratégies nationales par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 8: Synthèse des domaines prioritaires d'intervention des bailleurs de fonds par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 9: Synthèse des activités des principaux programmes ou projets en cours par rapport aux priorités du PDDAA, par bailleur de fonds

Annexe 10: Synthèse des activités des principaux programmes ou projets en préparation par rapport aux priorités du PDDAA, par bailleur de fonds

Annexe 11: Synthèse des potentialités et contraintes et des types d'intervention prioritaires

Annexe 12: Résumé du compte-rendu de l'atelier national de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Annexe 13: Liste des références

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc congolais (FC)
400 FC = 1,00 \$EU

Abréviations

BAD	Banque africaine de développement
BM	Banque mondiale
CATEB	Centre d’adaptation et des techniques des énergies bois
CF	Code forestier
CNIE	Centre national de l’information environnementale
CNONGD	Comité national des organisations non gouvernementales de développement
COOPEC	Coopératives d’épargne et de crédit
CRA	Conférence régionale pour l’Afrique
CSCo	Caisse de stabilisation cotonnière
DGR	Direction du génie rural
DMPCC	Direction des marchés, prix et crédit de campagne
DP	Direction des pêches
DPCE	Discours programme du Chef de l’Etat devant le Parlement de Transition le 2 décembre 2003
DPPV	Direction de la production et protection des végétaux
DPSA	Direction de la production et de la santé animales
DSRP	Document de stratégie de la réduction de la pauvreté
DTRA	Déclaration de la table ronde sur l’agriculture en RDC (19–20 mars 2004)
DVDA	Direction des voies de desserte agricole
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation
FIDA	Fonds international pour le développement de l’agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FOLECO	Fédération des organisations non gouvernementales laïques à vocation économique du Congo
FRCF	Fonds de reconstitution du capital forestier
ICCN	Institut congolais pour la conservation de la nature
IJZBC	Institut des jardins zoologiques et botaniques du Congo
INERA	Institut national pour les études et la recherche agronomiques
MONUC	Mission d’observation des Nations Unies au Congo
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONC	Office national du café
ONDE	Office national de développement de l’élevage
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PDDAR	Plan directeur de développement agricole et rural
PEG	Programme économique du gouvernement
PFNL	Produits forestiers non ligneux
PIR	Programme intérimaire renforcé
PMPTR	Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance
PMURR	Programme multisectoriel d’urgence de réhabilitation et de reconstruction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNR	Programme national riz

PPI	Production et protection intégrées
PPTE	Pays pauvre très endetté
RDC	République démocratique du Congo
RSG	Réserve stratégique générale
SCV	Service des ceintures vertes
SN	Service national
SENACOOP	Service national des coopératives
SENADEP	Service national de la promotion et du développement de la pêche
SENAFIC	Service national des fertilisants et intrants connexes
SENAHUP	Service national de l'horticulture urbaine et périurbaine
SENAMA	Service national de mécanisation agricole
SENAQUA	Service national d'aquaculture
SENASEM	Service national des semences
SENATRA	Service nationale de traction animale
SNHR	Service national d'hydraulique rurale
SENIVEL	Service national des intrants vétérinaires et d'élevage
SNEN	Service national des énergies nouvelles et renouvelables
SNIR	Service national d'information rurale
SNSA	Service national des statistiques agricoles
SNSA2015	Stratégie nationale de sécurité alimentaire pour 2015
SNATEC	Service national des technologies appropriées
SNR	Service national de reboisement
SNV	Service national de vulgarisation
SODR	Stratégie opérationnelle et actions prioritaires pour le développement du secteur rural en RDC
TRA	Table ronde sur l'agriculture
UC	Unité de compte
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Préambule

Pour mettre fin au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique (CRA), le 8 février 2001 au Caire, une résolution sur les étapes clefs à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Afin de mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), lors d'une session spéciale sur le NEPAD de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui s'est tenue à Rome le 9 juin 2002. Le PDDAA qui est le volet agricole de NEPAD a pour objectif de restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Les cinq piliers principaux du PDDAA sont:

- 1. l'augmentation des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau;*
- 2. l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché;*
- 3. le renforcement et l'augmentation des approvisionnements alimentaires et la réduction de la faim (en mettant l'accent sur les catastrophes et autres situations d'urgence qui nécessitent des réponses alimentaires et agricoles);*
- 4. le développement de la recherche agricole, la diffusion et l'adoption de technologies pour accroître la productivité à long terme; et*
- 5. des activités de développement rural liées aux secteurs élevage, pêche et forêts.*

En pratique, le PDDAA permettra de mettre en œuvre les principales recommandations sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles faites lors des récentes conférences, incluant Johannesburg, le Sommet mondial pour l'alimentation, cinq ans après, Monterrey, Doha et Kyoto. En relation avec le processus national de la stratégie de réduction de la pauvreté, le programme est une manifestation claire des engagements pris par les gouvernements africains, auxquels le Gouvernement de la RDC a souscrit, pour développer l'agriculture du continent.

La volonté de conduire à bon port le PDDAA a été confirmée par la réunion des chefs d'Etat africains tenue à Maputo au Mozambique en juillet 2003. Lors de cette réunion, les chefs d'Etat se sont engagés à consacrer dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget pour la mise en œuvre de politiques de développement allant dans le sens du PDDAA.

Par ailleurs, à l'invitation de la FAO, 18 représentants de ministres africains de l'Agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d'autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour:

- discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement, de l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme;*
- préparer des programmes nationaux d'investissements à moyen terme; et*
- formuler des « projets bancables ».*

Pour rester conforme à l'esprit de PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) et d'un portefeuille de projets bancables. Le TCP/DRC/2908 a été approuvé par le Directeur général de la FAO en novembre 2003 et signé par les autorités congolaises en janvier 2004. Pour une meilleure gestion des projets dans le domaine agricole, il est apparu indispensable de mettre sur pied un PNIMT dont les objectifs se présentent comme suit:

- créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;
- atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants;
- allouer au secteur des ressources du budget national à hauteur des engagements de la déclaration de MAPUTO;
- et enfin créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.

Le présent rapport constitue la proposition d'un Programme d'investissement à moyen terme pour le secteur agricole qui a été discutée et validée lors d'un atelier national qui s'est déroulé les 2 et 3 décembre 2004 à Kinshasa¹ et qui avait regroupé les principaux acteurs impliqués dans le développement agricole. Bien que faisant partie du secteur rural et à l'exception des produits forestiers non ligneux, le secteur forêt et environnement n'est pas inclus actuellement dans le programme d'investissement prioritaire vu qu'il fait l'objet d'une revue complète de ses priorités avec l'appui des bailleurs de fonds dans le cadre de la préparation en cours du Programme national forêts et conservation de la nature (PNFC). Les conclusions de ce travail pourront être intégrées par la suite dans le PNIMT comme axes stratégiques complémentaires d'investissement. Le PNIMT a été préparé sous la supervision générale du Coordonnateur national/Point focal NEPAD pour le Ministère de l'agriculture², avec l'appui de d'un consultant national³. L'équipe a été appuyée par des experts du Centre d'investissement de la FAO,⁴ la Représentation de la FAO ayant, pour sa part, apporté un appui administratif déterminant.

Après avoir situé le contexte économique et présenté le secteur agricole congolais, le rapport aborde successivement les contraintes et opportunités pour le développement agricole et rural et donne les lignes directrices du programme d'investissement qui conduisent à l'identification préliminaire de projets prioritaires. Les besoins de financement pour atteindre les objectifs de Maputo sont évalués et le cadre général de leur suivi évaluation des activités et de leurs impacts est dressé.

¹ Voir annexe 13: Résumé du compte rendu de l'atelier national de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

² M. Mateso Wabubyula, Coordonnateur national du projet TCP/DRC/2908 et Directeur de Cabinet du Ministère de l'agriculture

³ M. Ruhimbasa Lugaba, Consultant national principal du projet TCP/DRC/2908.

⁴ M. André Simon, Expert principal en gestion des ressources naturelles, TCIW, et M. Didier Cornet, Agronome, Consultant international.

I. INTRODUCTION

A. Économie

I.1. La République démocratique du Congo (RDC) couvre 2,345 millions de km², ce qui en fait le troisième pays africain en termes de superficie. La population était évaluée, en 2002, à près de 54,0 millions d'habitants avec un taux de croissance moyen annuel de 3,2%. Environ 70% de la population vit en milieu rural. A l'exception des grandes villes, la densité démographique moyenne est de 22 habitants par km²; elle est parmi les plus faibles du continent. Les concentrations élevées de population rurale se situent sur la bande Bas-Congo – Kinshasa – Kwilu – Mbuji Mayi – Lubumbashi, le Nord de l'Equateur et le Kivu. La RDC est potentiellement un des pays les plus riches d'Afrique avec de considérables ressources minières, notamment le cuivre, le cobalt, les diamants, l'uranium, l'étain, l'or, l'argent, le charbon, le zinc et le pétrole. De plus, le pays possède 6% des réserves forestières mondiales et un potentiel agricole considérable. Malheureusement, ce potentiel n'a jamais été transformé en conditions de vie satisfaisantes pour la population. En 2002, le PNB par personne était estimé à environ 107 \$EU. Dans le rapport mondial sur le développement humain 2001, la RDC occupait le 142^e rang sur 162 pays, étant ainsi parmi les pays les plus pauvres du monde (avec un indice de développement humain de 0,39).

I.2. Pendant les sept dernières années du régime autoritaire du Maréchal-Président Mobutu Sese Seko qui aura duré plus d'une trentaine d'années (1965–1997) et les premières années de sa succession, la République démocratique du Congo a connu une période de crise politique et d'importants conflits sociaux dont elle essaie de sortir actuellement. Cette période a été caractérisée par des pillages massifs, notamment en 1991 et 1993, et des conflits interethniques qui ont commencé dans l'Est du pays en 1998 et ont conduit à la partition du pays en plusieurs zones sous contrôles gouvernemental et rebelles. Suite à la signature du traité de paix de Lusaka en juillet 1999 et au départ des armées étrangères du pays, la RDC s'est engagée progressivement vers un processus de pacification et de reconstruction du pays. Depuis son avènement en 2001 comme Président de la République démocratique du Congo suite à l'assassinat de son père, Joseph Kabila a priorisé la mise en application des accords de Lusaka et le dialogue inter Congolais. Cet engagement s'est concrétisé en avril 2003 par la mise sur pied d'un gouvernement d'unité national intégrant l'ensemble des acteurs du conflit suite à l'accord de paix de Pretoria en décembre 2002 qui définissait les règles pour la réunification du pays et le partage du pouvoir entre les différentes factions. Bien que encore très fragile, ce gouvernement a repris le dialogue et travaille avec l'assistance internationale pour résoudre d'une manière systématique et progressive les nombreux problèmes politiques, sociaux et économiques du pays. Des élections sont envisagées pour juin 2005.

I.3. Globalement, l'économie de la RDC s'est dégradée depuis 1974. Les années 1975–1982 ont correspondu à une période de crise, avec un taux de croissance réel du PIB de -1,9% en moyenne, liée principalement à la nationalisation de l'économie, la montée des prix pétroliers et la chute des cours des produits d'exportation. Après une stagnation relative de l'économie à la fin des années 1980 lors de la période d'ajustement structurel, la dégradation s'est accélérée à partir de 1990, suite notamment à l'instabilité institutionnelle, à la suspension de la plupart des programmes de coopération bilatérale et multilatérale, et à l'arrivée massive d'un grand nombre de réfugiés rwandais dans la partie orientale du pays. Cela a entraîné la quasi-disparition du secteur formel de l'économie et les taux de croissance du PIB réel ont encore régressé de -6,6% en 1990 à -14% en 1999. Le coût économique, social et environnemental du conflit est énorme.

I.4. La part du secteur agricole dans le PIB⁵ a évolué de 34% en 1990 à près de 60% en 2001, à cause notamment de la forte réduction de la contribution du secteur minier et des industries manufacturières. La dette extérieure était estimée à 12,9 milliards de \$EU au 31 décembre 2000, soit environ 300% du PIB et 900% des exportations. Les arriérés de paiement représentaient 75% du total de la dette.

I.5. Depuis mai 2001, le gouvernement a adopté un Programme intérimaire renforcé (PIR) en vue du redressement économique, avec l'appui de la Banque mondiale et du FMI. L'objectif était de stabiliser le cadre macro-économique par une libéralisation de l'économie, de casser l'inflation et de développer une stratégie de « post-conflit » en créant les conditions propices pour renouer avec la croissance. Les premiers résultats ont été encourageants. Le taux d'inflation a été ramené de 554% en 2000 à 358% en 2001. De plus, le déficit du Trésor est passé de 5,3% du PIB en 2000 à 0,8% en 2001.

I.6. Depuis la mise sur pied d'un gouvernement d'unité national, la situation se normalise petit à petit dans tout le pays. Elle s'est déjà concrétisée notamment par une reprise du trafic sur le fleuve Congo entre le Sud et le Nord du pays, un taux d'inflation réduit à près de 6% pour 2003⁶, un taux de croissance du PIB qui devrait avoisiner les 9% pour 2004 et un franc congolais qui s'est stabilisé par rapport à l'évolution des principales devises internationales (dollar américain, euro, etc.).

I.7. Suite à aux résultats encourageants obtenus dans l'exécution du PIR, la RDC a conclu avec le FMI un programme triennal de 750 millions de \$EU couvrant la période d'avril 2002 à juillet 2005 pour faciliter la réduction de la pauvreté et la croissance (*Poverty Reduction and Growth Facility*). Les principaux axes de ce programme dénommé « **Programme économique du gouvernement** » (PEG) sont: (i) la consolidation des finances publiques; (ii) la transparence et la bonne gouvernance; (iii) une politique monétaire prudente (change flottant); (iv) des réformes structurelles (soutien du secteur privé); (v) la participation de la société civile et des partenaires au développement à l'effort de réhabilitation; et (vi) la préparation du Document final de Stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

I.8. Les efforts de gestion fournis par le gouvernement de transition ces dernières années font que maintenant la RDC est éligible au programme pour les Pays pauvres très endettés (PPTE).

B. Pauvreté et sécurité alimentaire

I.9. D'une manière générale, les indicateurs de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la santé des femmes et des enfants sont particulièrement faibles dans les provinces du Maniema, de l'Equateur et du Sud-Kivu. Ils sont les plus élevés en milieu urbain et dans la ville de Kinshasa.

I.10. En 2002, le niveau du revenu par habitant et par jour était de 0,30 \$EU, ce qui est en dessous du seuil de pauvreté absolue. Environ 80% de la population est extrêmement pauvre. La pauvreté frappe toutes les catégories sociales et tout le territoire, mais plus particulièrement l'Equateur (25 \$EU), la Province orientale (31 \$EU), la province du Bandundu (32 \$EU) et les deux Kasaï (81\$EU) dont le PIB par habitant en 1998 se situait en-dessous de la moyenne de 110 \$EU selon le Rapport national sur le développement humain 2000 du PNUD. Les principales causes de la pauvreté rurale sont: (i) l'enclavement (état des routes, fermeture du fleuve, quasi inexistence d'un chemin de fer); (ii) l'état dérisoire des services sociaux et des infrastructures; (iii) la faible productivité agricole et de la pêche artisanale; et (iv) l'absence d'opportunités de commercialisation. Le salaire moyen du

⁵ Voir tableau en annexe 1: Contribution des secteurs d'activités à l'économie nationale de la RDC.

⁶ Selon « *Economist Intelligence Unit Estimates* ».

secteur public en 2002 était de 15 \$EU par mois. La population active est soit au chômage, soit sous-employée dans le milieu rural ou dans le secteur informel.

I.11. La malnutrition est devenue un des problèmes majeurs de la santé publique. Le dernier rapport de la FAO de 2002 sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde indique que près de 73% de la population du pays (soit 42 millions d'habitants) se trouvent dans une situation d'insécurité alimentaire. Plusieurs enquêtes constatent une prévalence de la malnutrition des enfants d'environ 40%, dont 20% de retard de croissance sévère. Selon UNICEF/USAID, environ 34% des ménages ne disposent pas de réserves alimentaires sous forme de stock ou de champs.

I.12. Le taux de scolarisation primaire est passé de 58% entre 1985–87 à 32% en 1998 et le taux d'alphabétisation des adultes (15 à 49 ans) en 2001 était de 62%. Les provinces de l'Equateur et du Nord Kivu présentent les taux les plus faibles. La scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est nettement plus élevée en milieu urbain (72%) qu'en milieu rural (43%). Le système scolaire congolais n'est plus efficace à cause notamment de la démotivation des enseignants (les enseignants sont sous-payés depuis dix ans) et de l'insuffisance d'investissements dans les équipements d'enseignement et le matériel pédagogique. Le système éducatif national est renforcé par un réseau d'écoles privées gérées soit par des confessions religieuses, le secteur privé et, même parfois, par les communautés locales elles-mêmes.

I.13. L'espérance de vie à la naissance était de 40,6 ans en 2001, vis-à-vis de 59 ans pour les pays d'Afrique subsaharienne. Actuellement, il est estimé que seulement 45% de la population ont accès aux services médicaux et environ 42% à l'eau potable. A peine un enfant sur cinq est complètement vacciné (UNICEF/USAID, 2001) et principalement en milieu urbain. L'incidence du VIH/SIDA, qui affecte lourdement la force de travail en milieu rural au même titre que la malaria et les maladies endémiques, était estimée à 5,1% au niveau national en 2001, provoquant 300 000 décès par an. Dans l'est du pays, l'incidence atteindrait même les 12%. Quant au paludisme, il est responsable pour 52,4% des décès enregistrés.

I.14. Du point de vue économique, la pauvreté en milieu rural⁷ se traduit principalement par des routes et pistes de desserte agricole dégradées, la fermeture des principales routes fluviales, des infrastructures socio-économiques non fonctionnelles, une agriculture de subsistance et la difficulté d'accès aux marchés, au micro-financement et à des services d'appui conseil efficaces.

C. Agriculture et secteur rural⁸

I.15. Le territoire de la RDC se divise en trois grandes zones agro-écologiques: la cuvette centrale (un tiers du pays, alternance de forêts équatoriales et de marais, moins de 10 hab./km²); les plateaux qui l'entourent (savane, plus de 10 hab./km²), et les massifs montagneux de l'Est (plus de 300 hab./km²). Le fleuve Congo, long de 4 700 km, et ses nombreux affluents arrosent la partie centrale du pays. La forêt congolaise (125 millions d'ha) est le deuxième massif de la forêt tropicale du monde après la forêt brésilienne. Cette forêt abrite 54% des espèces de mammifères répertoriées en Afrique. Les pluies sont régulières et abondantes dans l'ensemble du pays (800 mm dans le Bas Congo et 1 500 à 2 000 mm dans le reste du pays) et permettent deux saisons culturelles par an sur une grande partie du pays.

⁷ Voir tableau annexe 2: Pauvreté rurale et secteur agricole.

⁸ Voir tableau annexe 3: Indicateurs macro-économiques de la République démocratique du Congo.

I.16. Le réseau des voies de communications est évalué à 25 000 km de routes nationales, 87 000 km de pistes de desserte agricole et 6 000 km de rivières et se trouve dans de très mauvaises conditions. Cette situation constitue l'une des contraintes majeures à la commercialisation des produits agricoles et à l'intégration du pays avec le marché extérieur.

I.17. Avec une superficie totale de 2 345 000 km², la RDC est dotée d'un important potentiel agricole. Les terres arables, estimées à plus de 80 millions d'ha, ont en général un bon potentiel de fertilité et le potentiel des terres irrigables est évalué à 4 millions d'ha. La diversité climatique et l'importance du réseau hydrographique permettent de pratiquer une gamme variée de cultures. Les étendues d'herbages et de savanes constituent un potentiel important de pâturages pour l'élevage d'environ 40 millions de bovins. Moins de 10% de ces terres agricoles sont mises en valeur. La population agricole représente plus de 60% de la population totale du pays.

I.18. Depuis 1993, on constate le retour à l'agriculture de subsistance dans plusieurs zones enclavées en particulier dans l'Equateur, la Province Orientale, le Maniema, le nord du Katanga, le nord du Kasaï et le Nord-Kivu. La production vivrière⁹ est quasi-entièrement conduite dans des petites exploitations paysannes cultivant environ 1,5 ha par an en moyenne et pratiquant la polyculture (vivrier, fruitiers, petit élevage). En général, il s'agit d'une agriculture utilisant très peu d'intrants externes.

I.19. L'irrigation reste encore modeste et confinée à la production industrielle de canne à sucre et dans une moindre mesure à la production de riz. La superficie totale mise en valeur avec contrôle de l'eau est évaluée à 13 500 ha. Très récemment, on note le développement de la production maraîchère irriguée dans les zones périphériques de certains grands centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji Mayi, Kananga, etc.).

I.20. Les autres activités importantes en milieu rural sont: (i) les cultures de rente tels que le café, le cacao, le palmier à huile, l'hévéa, le thé, le tabac qui représentaient des sources importantes de devises pour le pays au cours de la décennie 1980; (ii) un élevage traditionnel et extensif de gros bétail principalement pratiqué dans le Bandundu, la Province Orientale, les Kivu et le Katanga; et (iii) la pêche artisanale fluviale et lacustre (grands lacs de l'Est du pays).

I.21. Globalement, la production vivrière, animale, halieutique et des cultures de rente (café, huile de palme, cacao, hévéa, thé) a baissé continuellement depuis 1998 comme le montrent les exemples ci-après. En ce qui concerne les cultures vivrières, le cas le plus frappant est celui de la banane, aliment de base pour une portion importante de la population congolaise, dont la production a baissé d'un peu plus de 50% depuis 1996, notamment à cause des maladies. La viande porcine a diminué de plus de 13% entre 1998 et 2001, la production de poisson frais a chuté de près de 11% au cours de la même période et la production de café a été réduite de près de 65% entre 1990 et 2001.

I.22. En 2002, les principales productions agricoles pour usage domestique¹⁰ étaient estimées à près de 15,7 millions de tonnes de manioc, 1,6 millions de tonnes de maïs, 504 000 tonnes de plantain, 340 000 tonnes de riz, 360 000 tonnes de fruits, 376 000 tonnes de patate douce, pomme de terre et taro, 119 000 tonnes de haricots et 285 000 tonnes de feuilles de manioc. De plus, on a enregistré des importations importantes de riz (près de 163 000 tonnes), blé, poisson, viande et sucre.

⁹ Voir tableau annexe 4: Evolution des principaux produits agricoles alimentaires.

¹⁰ Selon la Banque centrale du Congo: données fournies par le Ministère de l'agriculture (SNSA) et l'OFIDA, 2002.

I.23. En ce qui concerne les cultures de rente¹¹, la production d'huile de palme, avoisinait 4 663 tonnes en 2002; le café, 52 709 tonnes; le coton, 7 520 tonnes; le caoutchouc, 3 783 tonnes; le quinquina, 5 356 tonnes; le cacao, 6 809 tonnes; et le thé, 2 617 tonnes.

I.24. Suite au contexte macro-économique défavorable du pays au cours de ces dernières années, le secteur agro-industriel (transformation primaire des produits agricoles de rente) a enregistré une baisse d'activités. Sa production a chuté près de 12% entre 1990–2000.

I.25. La production nationale de bois d'œuvre a chuté de près de 450 000 m³ en 1990 à 38 707 m³ en 2002. Depuis 2003, ce secteur connaît un redémarrage net, et l'objectif actuel est d'atteindre le niveau de production de 1990 aux environs de 2006. En plus du bois d'œuvre, le bois de chauffe satisfait plus de 85% des besoins énergétiques du pays avec près de 46 millions de m³/an; mais on note un déséquilibre entre l'offre et la demande dans les principales zones de peuplement et les centres urbains (les besoins annuels de la ville de Kinshasa en bois de chauffe ont été estimés à près de 6 millions de m³).

D. Institutions¹²

I.26. Les principales institutions¹³ concernées par le développement agricole et rural et la sécurité alimentaire sont les suivants: (i) Présidence de la République; (ii) Ministère de l'agriculture; (iii) Ministère du développement rural; (iv) Ministère de l'environnement et des eaux et forêts; (v) Ministère de la recherche scientifique. De plus, le Ministère du plan est chargé de la planification, de l'évaluation et du suivi de l'ensemble des investissements de l'Etat dont ceux réalisés dans le cadre du développement rural.

I.27. Bien que ces institutions ont pour la plupart des services décentralisés répartis sur l'ensemble du pays et disposent souvent de ressources humaines avec une bonne formation de base, elles sont en général faiblement opérationnelles suite notamment au manque de moyens et de capacités d'intervention du personnel (insuffisance des budgets de fonctionnement et d'investissement), à la vétusté des infrastructures et des équipements et au bas niveau des salaires qui n'est pas de nature à entraîner une forte motivation du personnel. De plus, on constate souvent: (i) un manque de capacités en matière de planification et de suivi de la mise en œuvre des politiques et activités sectorielles; (ii) une forte concentration des techniciens au niveau central; et (iii) des conflits de rôle, fonctions et responsabilités entre les services nationaux et décentralisés, ainsi que entre les différents ministères.

I.28. La **Présidence de la République** intervient dans le secteur agricole et rural à travers: (i) le Service national (SN) qui mobilise de la jeunesse désœuvrée et des masses paysannes dans les actions de développement et de reconstruction afin de réduire l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il vise à créer des Centres de production et d'appui à la reconstruction et au développement (CEPARD) dans les principaux chefs lieux de province; et (ii) la Direction Générale des Réserves stratégiques générales (RSG) qui a pour objet de constituer des stocks des produits stratégiques pour faire face à des situations de crises.

I.29. Le **Ministère de l'agriculture (MAPE**, du fait qu'il supervise l'agriculture, la pêche et l'élevage) intervient en milieu rural à travers ses inspections provinciales et par le biais des services

¹¹ Selon la Banque centrale du Congo: données fournies le Ministère de l'agriculture (SNSA), l'ONC, l'OCC, et Fonds de reconstitution du capital forestier, 2002.

¹² Les responsabilités des différentes institutions par rapport aux priorités du PDDAA sont reprises dans le tableau en annexe 5.

¹³ Voir en annexe 6: la synthèse des potentialités et des faiblesses des principales institutions du secteur rural.

spécialisés comme le Service national de vulgarisation agricole (SNV), le Service national des statistiques agricoles (SNSA), le Service national des semences (SENASEM), le Service national des fertilisants et intrants connexes (SENAFIC), le Service national des intrants vétérinaires et d'élevage (SENIVEL), le Service national d'aquaculture (SENAQUA), le Service national de mécanisation agricole (SENAMA), le Programme national riz (PNR) et le Service national de développement et de promotion de la pêche (SENADEP). Le MAPE a également sous sa tutelle plusieurs entreprises publiques dont les principales sont l'Office national du café (ONC) pour l'encadrement et la promotion du secteur cafier, la Caisse de stabilisation cotonnière (CSCo) pour le secteur cotonnier et l' Office national de développement de l'élevage (ONDE) pour l'élevage. La réorganisation du ministère est en cours d'étude pour l'adapter à ses nouvelles fonctions (régulation, planning, contrôle) et aux récentes politiques de développement du gouvernement (décentralisation, promotion des organisations de producteurs, renforcement du secteur privé) et assurer un meilleur fonctionnement intra et inter services (définition précise des rôles et attributions de chaque service; échange d'information; planification, suivi et évaluation des activités; déploiement et besoins en renforcement des capacités du personnel, des équipements et des moyens de fonctionnement).

I.30. Le **Ministère du développement rural (MDR)** a pour mission principale de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être social en milieu rural. En plus des services normatifs classiques (études, évaluation et planification; génie rural; économie rurale, développement communautaire, voies de desserte agricole et services généraux), il intervient sur le terrain par ses structures techniques spécialisées que sont notamment: le Service national d'hydraulique rurale (SNHR), la Direction des voies de desserte agricole (DVDA), le Service national d'information rurale (SNIR), le Service national des énergies nouvelles et renouvelables (SNEN), le Service national d'horticulture urbaine et périurbaine (SENAHUP), le Service national d'habitat rural (SNHRU), le Service national des technologies appropriées (SEMATEC), le Service national de traction animale (SENATRA), le Service de l'encadrement et le reclassement de la jeunesse rurale (SENRJR), le Service national des coopératives et organisations paysannes (SENACOOP) et le Centre national de développement rural intégré (CNDRI). Ces dernières années, dans le cadre des activités de reconstruction, le SNHR a réalisé un certain nombre d'ouvrages de desserte en eau potable et la DVDA a réhabilité de nombreuses pistes prioritaires de desserte agricole avec l'appui des bailleurs de fonds. La DVDA a une longue expérience dans la réhabilitation des pistes avec des méthodes à haute intensité de main d'œuvre et le SNHR a réalisé récemment des points d'eau.

I.31. Le **Ministère de l'environnement, conservation de la nature, eaux et forêts (MECNEF)** intervient lui aussi en milieu rural à travers ses divisions provinciales et ses services spécialisés dans les domaines de l'assainissement (PNA), du reboisement (SNR), de la promotion et de la valorisation du bois (CPB), des inventaires et aménagements forestiers (SPIAF), de la protection et la conservation de la nature (ICCN), de l'information sur l'environnement (CNIE), de la reconstitution du capital forestier (FRCF), de l'adaptation et des techniques des énergies bois (CATEB), des ceintures vertes (SCV) et de la promotion de la faune et de la flore de la RDC (ICCN et IJZBC). Il met en œuvre actuellement un agenda prioritaire pour relancer le secteur forestier avec l'appui de bailleurs de fonds.

I.32. La **Recherche agronomique** est faite principalement par l'Institut national pour l'étude et la recherche agronomiques (INERA) qui dispose actuellement de cinq stations et cinq centres de recherche implantés dans les grands ensembles agro-écologiques du pays. Entre 1998 et 2001, l'INERA a pu réhabiliter quelques stations (Mvuazi, Mulungu, Ngadajika) grâce à un financement du PNUD. Actuellement, avec l'apparition des maladies du manioc, l'INERA réalise un programme de production de boutures saines de manioc avec l'appui de bailleurs de fonds (FAO/USAID/UE). Un programme de réhabilitation de quelques stations supplémentaires de l'INERA est en préparation. En plus de ces faibles moyens, l'INERA manque de communication avec le MAPE qui est son principal client et de programmes de recherche appliquée qui prennent en compte les priorités des producteurs.

I.33. **ONG.** Jusqu’en 1990, principalement les organisations religieuses assureraient en milieu rural un minimum d'accès aux services sociaux et aux micro-projets de développement. Il a fallu attendre les premières mesures de libéralisation politique d'avril 1990 pour voir le nombre d'ONG croître de manière exponentielle. Aujourd’hui, le pays compte plus d'un millier d'ONG mais la plupart d'entre elles sont « circonstancielles et d'opportunité ». Parmi les plates-formes les plus importantes actuellement, on retiendra le Conseil national des organisations non gouvernementales de développement du Congo (CNONGD) qui se spécialise dans l'humanitaire et le développement communautaire et la Fédération des ONG laïques à vocation économique du Congo (FOLECO) qui se concentre sur des activités économiques.

I.34. **Micro-finance rurale.** A ce jour, le secteur financier congolais comprend une Banque centrale du Congo (BCC), neuf banques commerciales opérationnelles (six privées et trois étatiques), diverses institutions non bancaires de financement (épargne, développement, assurance, industrie, sécurité sociale) et près de 500 institutions de micro-finances (IMF) dont la plupart sont des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) regroupées sous deux structures faîtières, à savoir l'Union congolaise des coopératives d'épargnes et de crédit (UCCEC) et la Convention nationale des coopératives d'épargne et de crédit (CONACEC). Les pillages, l'hyper-inflation et les mesures monétaires incohérentes des années 1990 ont contribué à fragiliser le système financier. La plupart des institutions ont des difficultés financières. Depuis lors, des nouveaux types d'institutions de micro-finance (IMF) ont été créées souvent avec l'appui d'ONG en visant en priorité la population qui n'a pas accès aux banques commerciales à savoir les micro-entreprises, les petits producteurs et les femmes. Il s'agit souvent d'institutions de micro-finance spécialisées ou de programmes de crédits supportés par des ONG nationales et internationales. De plus, des petits groupements (le plus souvent féminins) ont également lancé des micro-initiatives d'épargne et de crédit du type rotatif inspirés des systèmes traditionnels. D'une manière générale, la qualité de la gestion est faible et les taux de recouvrement sont bas. La BCC est en train d'essayer de réglementer et de structurer le secteur.

E. Cadre Stratégique

(i) *Objectifs et stratégies du gouvernement¹⁴*

I.35. Actuellement, la priorité en matière de développement du secteur agricole et rural est donnée aux opérations d'urgence, il n'existe pas de véritable stratégie à moyen et long terme. Les principales orientations stratégiques du gouvernement pour le moyen terme servant actuellement de référence sont:

- le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DRSP-I), préparé en 2002 et actualisé en février 2004, avec une composante de développement agricole et de sécurité alimentaire;
- le Discours-Programme du Chef de l'Etat devant le Parlement de Transition, le 2 décembre 2003;
- la Déclaration de la table ronde sur l'agriculture tenue à Kinshasa, les 19 et 20 mars 2004; et
- le Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance en République démocratique du Congo (PMPTR).

¹⁴ Voir, en annexe 7, le tableau de synthèse des principales stratégies nationales par rapport aux piliers du PDDAA.

I.36. En matière forestière, un nouveau code forestier dont les arrêtés d'application sont en cours d'élaboration a été promulgué en août 2002 et un agenda prioritaire pour la relance du secteur forestier à moyen terme a été préparé en 2002 et est réactualisé périodiquement en fonction des progrès réalisés.

I.37. Plusieurs réflexions stratégiques ont également eu lieu depuis 2001 avec l'appui des bailleurs de fonds. Parmi les principales, il y a lieu de noter: (i) la Stratégie opérationnelle et les actions prioritaires pour le développement du secteur rural (SOSR), validée en atelier national en décembre 2001; et (ii) l'ébauche de Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire et le développement agricole – Horizon 2015 (SNSA2015) préparée en novembre 2003.

I.38. Les priorités actuelles du gouvernement en matière de stratégie de développement du secteur rural sont la finalisation du DSRP et l'actualisation du Plan directeur de développement du secteur agricole et rural (PDDAR) qui date de 1991.

I.39. La *Stratégie de réduction de la pauvreté* et *Priorités du gouvernement*: Le DSRP-I, préparé par le gouvernement en 2002, a été examiné et approuvé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Le gouvernement est maintenant éligible pour l'allègement de ses dettes dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE).

I.40. La stratégie du DSRP-intérimaire s'articule autour de trois piliers, à savoir: (i) la paix et la bonne gouvernance (participation des populations aux décisions); (ii) la stabilisation macroéconomique et la relance de la croissance pro-pauvre (amélioration de l'environnement macroéconomique, épargne, investissement, emploi, réhabilitation des infrastructures socio-économiques, développement des secteurs productifs, éducation et développement du capital humain, santé, assainissement du cadre de vie et protection de l'environnement); et (iii) la dynamique communautaire (cadre institutionnel, services d'appui)

I.41. *Le Discours-Programme du Chef de l'Etat devant le Parlement de Transition*, le 2 décembre 2003: L'éradication de la pauvreté est l'objectif du millénaire d'ici 2015. Les points saillants du discours concernant le développement rural, agricole et social et l'environnement sont les suivants:

- En ce qui concerne le développement du monde rural, les priorités tournent autour de six axes principaux: (i) l'évacuation des produits agricoles et les échanges intra-ruraux; (ii) l'électrification rurale; (iii) la desserte en eau potable; (iv) les semences améliorées; (v) l'encadrement paysan; et (vi) la réhabilitation des routes de desserte agricole et de la voirie urbaine.
- Pour le secteur agricole, les priorités sont les suivantes: (i) l'autosuffisance alimentaire; (ii) l'actualisation du Plan Directeur de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage; (iii) l'actualisation de la législation sur la réforme agraire; (iv) la mise en place d'un Comité pour la relance des unités agro-pastorales abandonnées; (v) la promotion des organisations paysannes; et (vi) l'appui à la pisciculture et à la pêche traditionnelle.
- Dans le domaine social, les priorités sont: (i) la paix, la bonne gouvernance, la stabilisation macroéconomique, la réhabilitation et la croissance « pro-pauvre » et la dynamique communautaire; (ii) la réhabilitation des écoles, des hôpitaux, des routes et des unités d'eau et d'électricité; et (iii) l'amélioration des conditions du personnel de l'Etat.

- Dans le domaine de l'environnement, les priorités sont: (i) le renforcement des capacités; (ii) la vulgarisation du nouveau code forestier et des ses mesures d'application; (iii) les reboisements à grande échelle; (iv) la mise sur pied d'une brigade de salubrité et la gestion des déchets solides; (v) la désinfection et la dératification de grande envergure des zones d'habitation et de stockage; (vi) la définition d'une politique de gestion des ressources en eau; et (vii) l'élaboration d'un code de l'environnement.

I.42. La **Déclaration de la table ronde sur l'agriculture** tenue à Kinshasa les 19 et 20 mars 2004: cette table ronde a permis de dresser l'état des lieux du secteur avec l'ensemble des acteurs (gouvernement, ONG, secteur privé, Communauté internationale). Les priorités de développement du secteur à moyen terme identifiées sont de:

- allouer 10% du budget national au secteur agricole et rural d'ici cinq (5) ans, conformément à l'engagement pris au Sommet des Chefs d'Etats de l'Union africaine tenu à Maputo (Mozambique) en juillet 2003;
- réactualiser, dans les meilleurs délais, le Plan directeur du secteur agricole et rural et le Plan directeur de la recherche agronomique qui doivent fixer les priorités à court, moyen et long terme;
- restructurer les services des ministères impliqués dans le secteur agricole et rural en tenant compte des rôles et des responsabilités des différents acteurs et de la décentralisation;
- définir les axes prioritaires du secteur, notamment: la réhabilitation des infrastructures rurales de base, la recherche-développement, les disponibilités en intrants, la diffusion des technologies appropriées, la modernisation de l'agriculture, la gestion durable des ressources naturelles, y compris les ressources forestières, la politique fiscale équitable pour la compétitivité du secteur, la facilitation de la mise en place des systèmes de financement pour le secteur agricole, la mise en place des mécanismes d'amélioration des circuits de commercialisation et de mise sur le marché des produits et des intrants agricoles ainsi que la gestion des informations agricoles;
- assumer son rôle de régulateur dans le domaine du contrôle des intrants agricoles ainsi que des produits agricoles et alimentaires;
- créer un contexte sécuritaire, légal et fiscal incitatif pour le développement d'une agriculture commerciale forte et compétitive, contexte qui passe nécessairement par un nouveau code fiscal et une régulation des importations alimentaires permettant un climat de concurrence loyale; et
- associer les communautés rurales par la promotion de l'approche participative.

I.43. Le **Programme minimum de partenariat pour la transition et la relance en République démocratique du Congo (PMPTR)**: En mai 2004, le gouvernement a défini ses priorités d'intervention à moyen terme (2004–2007) avec l'ensemble de ses partenaires dans le cadre du PMPTR. Ce programme a été présenté au Groupe consultatif le 2 et 3 juin 2004. L'objectif stratégique de ce programme est de consolider la paix, la réconciliation politique et la relance économique, de manière telle que celles-ci puissent être durables. Ce programme comprend quatre axes stratégiques qui sont: (i) assurer la stabilité politique et la sécurité; (ii) accélérer la croissance économique sur une base équitable; (iii) améliorer la gouvernance et renforcer les institutions; et (iv) atténuer la crise sociale et y remédier.

I.44. Le défi est d'aller vers une croissance rapide et partagée, qui ne soit pas basée sur les seules activités d'exportation mais sur un large éventail d'activités économiques. Le secteur agricole et rural intervient dans ce programme pour accélérer la croissance économique sur une base plus équitable car sa croissance est naturellement partagée par une large part de la population.

I.45. L'objectif à moyen terme pour le secteur agricole et rural est de mener des actions prioritaires en vue d'obtenir un taux de croissance supérieur au taux de croissance démographique, et ce sur une base telle que ce taux puisse être maintenu dans la durée. Les axes d'intervention comprennent: (i) la réhabilitation des voies de communication rurales (ouverture et entretien de pistes rurales); (ii) le soutien à l'agriculture (intrants, soutien à la commercialisation et petite transformation, soutien aux services vétérinaires, de vulgarisation et d'appuis); et (iii) les actions de développement communautaire (réhabilitations petites infrastructures, services sociaux de base, activités génératrices de revenus non agricole, services de formation et d'appuis).

I.46. Par contre, l'objectif à moyen terme du secteur environnemental est de remettre en place un cadre réglementaire et institutionnel qui permette d'assurer la protection et la conservation des ressources naturelles de la RDC tout en permettant leur exploitation durable et responsable. Les activités prioritaires actuellement identifiées dans l'Agenda prioritaire jusqu'en 2005 concernent: (i) la législation (vulgarisation, décrets application); (ii) le renforcement institutionnel (préparation du Programme national forêts et conservation de la nature); (iii) le zonage forestier du territoire; (iv) les concessions forestières (conversion, règles adjudication); (v) la fiscalité forestière (réformes, sécurisation des recettes, rétrocession de 40% des taxes de superficie aux entités locales décentralisées); (vi) l'aménagement des ressources forestières et la conservation de la nature (règles, réhabilitation aires protégées); (vii) les services environnementaux d'intérêt général (séquestration de carbone, etc.); et (viii) l'intégration du secteur forestier à la lutte contre le SIDA.

(ii) Stratégies des principaux partenaires au développement¹⁵

I.47. Les bailleurs de fonds se sont concentrés durant la période 1994–2002 sur des opérations d'urgence et d'aide humanitaire dans les secteurs de l'éducation et de la santé à travers les ONG nationales et internationales. Depuis 2000–2001, la plupart des bailleurs ont repris l'aide au développement, notamment la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les coopérations bilatérales (union européenne, américaine, belge, allemande, française, chinoise). Avec la normalisation de la situation du pays, il y aura dans les prochaines années, une diminution de l'aide d'urgence et une augmentation de l'aide au développement.

Partenaires multilatéraux

I.48. **Banque mondiale (BM).** La BM a repris la coopération en 2001 en même temps que le FMI en appuyant le PIR du gouvernement. En matière de développement agricole et rural, la BM avait comme objectifs, pour la période 2002–2005, d'améliorer la situation de sécurité alimentaire des populations rurales et de développer une stratégie à moyen et long terme en vue d'une croissance soutenue de la production et des revenues agricoles. Cette volonté de la BM s'est traduite par la mise en œuvre en 2002 du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR) dans le sud du pays. Pour le développement à long terme, la BM privilégierait: (i) l'accès

¹⁵ Voir, en annexe 8, le tableau de synthèse des domaines prioritaires d'intervention des principaux bailleurs de fonds par rapport aux piliers du PDDAA.

des producteurs aux marchés et la valorisation des productions; (ii) l'accès des producteurs aux moyens de production et aux technologies; (iii) le financement rural et l'accès aux services financiers; et (iv) le renforcement des capacités locales (producteurs, pauvres ruraux, organisations paysannes, services d'appui, élus locaux). La BM mène actuellement des études sectorielles pour la forêt, l'agro-industrie et la commercialisation qui serviront de base pour définir sa stratégie d'intervention en RDC à moyen et long terme (CAS).

I.49. **Banque africaine de développement (BAD).** Avant la rupture de la coopération en 1991, la BAD a financé plus de 90 projets en RDC. Elle a repris sa coopération en 2002 en focalisant sur l'aide d'urgence et la réhabilitation post conflit et le renforcement des capacités institutionnelles. Les objectifs à moyen terme de la BAD en RDC sont d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté à travers: (i) l'appui institutionnel et le renforcement des capacités des structures impliquées dans le développement et des services d'appui à la production afin d'améliorer l'encadrement technique et l'organisation des producteurs et de permettre ainsi la modernisation des systèmes de production; (ii) le désenclavement des zones rurales pour faciliter l'approvisionnement des exploitations et la commercialisation des produits en direction des zones vivant en déficit alimentaire; (iii) la mise à disposition des facteurs de production notamment les semences améliorées; et (iv) la sauvegarde des ressources naturelles.

I.50. **Fonds international pour le développement agricole (FIDA).** Suite à la signature de l'accord de règlement des arriérés dus au FIDA par la RDC en décembre 2002, le FIDA a réactivé récemment son portefeuille en faveur de ce pays. Une stratégie d'intervention du FIDA (COSOP) pour les trois à cinq ans à venir a été préparée en 2003. L'objectif général sera d'améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux services sociaux des populations rurales démunies, en appuyant la transition entre l'urgence et le développement. Les objectifs spécifiques seront: (i) appuyer la croissance de la production agricole (intrants, technologie); (ii) améliorer les circuits de commercialisation (infrastructures); (iii) renforcer les capacités d'organisation des petits producteurs; et (iv) augmenter l'accès des populations démunies aux services de santé et de nutrition. Concrètement, les activités appuyées par le FIDA en RDC dans les prochaines cinq années concerneront les provinces de l'Equateur et Orientale et seront centrées sur: (i) le développement du secteur agricole; (ii) un appui à la commercialisation; (iii) le développement communautaire; (iv) la réhabilitation des routes de desserte agricole et des voies d'accès fluviales; et (v) la réhabilitation des services sociaux (santé, éducation fonctionnelle, eau potable, environnement).

I.51. **Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).** Le PNUD a continué à financer dans les années 90 des projets en RDC en focalisant sur: (i) la gouvernance (soutien aux réformes institutionnelles et économiques); et (ii) la lutte contre la pauvreté (secteur agricole, protection de l'environnement, éducation de base, santé primaire, VIH/SIDA). Le programme triennal 2002–2005 reprend les mêmes domaines en y ajoutant des activités de prévention et de sortie des crises (reconstruction, réhabilitation et réintégration). Actuellement, il intervient dans des projets d'appui aux producteurs agricoles et de renforcement des capacités des communautés de base pour leur propre gestion, pour la production des semences, la commercialisation des produits agricoles et la réhabilitation des infrastructures. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD a appuyé l'élaboration du Plan national d'action environnementale (PNAE) en 1997 et du nouveau code forestier (2000–2001).

I.52. **Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).** La FAO appuie principalement la définition de stratégies, le développement agricole et la sécurité alimentaire à travers une trentaine de projets (Programme de coopération technique, TeleFood, PNUD, Fonds fiduciaires) cofinancés par différents bailleurs de fonds. L'enveloppe globale de financement des projets en cours est d'environ 14 600 000 \$EU. Les principaux domaines d'intervention sont les

statistiques agricoles, la sécurité alimentaire, la production agricole, l'horticulture urbaine et périurbaine, la gestion de l'environnement, le développement de la pêche, la radio rurale, la restructuration institutionnelle du MAPE, la recherche agronomique et la relance du secteur forestier.

I.53. ***Union européenne (UE).*** L'UE est très active dans le secteur agricole et rural. Sa stratégie d'appui en RDC consiste, d'une part, à faire des interventions d'urgence pour permettre la relance de l'économie, plus particulièrement du secteur agricole et rural, et d'autre part d'appuyer les efforts de développement du gouvernement. Elle intervient dans le secteur agricole et rural à travers différents projets d'appui à la relance du secteur agricole (production et recherche) et de sécurité alimentaire dans des zones prioritaires. Dans l'avenir, elle compte concentrer ses efforts dans la réhabilitation des infrastructures (routes et voies d'eau) pour améliorer la desserte et permettre une bonne relance de la production agricole. En ce qui concerne les ressources naturelles, l'UE va financer à partir de 2005 un Fonds fiduciaire multi-bailleurs qui sera géré par la Banque mondiale et si possible cofinancé par d'autres bailleurs pour améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles en RDC dans le contexte post-conflit.

Partenaires bilatéraux

I.54. ***Agence des États-Unis pour le développement international (USAID).*** Après avoir interrompu sa coopération structurelle avec la RDC au début des années 1990, elle vient de la reprendre au début de cette décennie. Ses axes prioritaires d'intervention visent le développement rural par les communautés de base, la réhabilitation des grandes infrastructures prioritaires, la stabilité macro-économique, l'accès au crédit pour le secteur agricole, la recherche agronomique et la décentralisation. Les domaines d'interventions actuelles de l'USAID sont la culture du manioc, la micro-finance, l'amélioration des conditions de vie et la sécurité alimentaire.

I.55. ***Coopération technique belge (CTB).*** La CTB a repris sa coopération par une « stratégie de retour vers la paix » qui consiste en un appui structurel pour le redémarrage du développement de l'environnement sociopolitique du pays. Elle intervient notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et des communautés de bases à travers des projets d'appui à la société civile, aux initiatives locales, au développement urbain (fonds social et horticulture) et à l'éducation, des appuis institutionnels au niveau des différents ministères (expertises, table ronde, études, renforcement des capacités) et de l'aide alimentaire d'urgence. En ce qui concerne le secteur de l'environnement, la CTB travaille en collaboration, d'une part, avec la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Code Forestier et, d'autre part, le WWF pour la gestion durable des forêts.

I.56. ***Coopération technique allemande (GTZ).*** Depuis 1991, la GTZ intervient dans les domaines de la santé, la société civile, la conservation de la nature et le développement agricole. Pour le secteur agricole, elle s'appuie sur les communautés de base afin de créer un circuit économique organisé et permettre une bonne gestion des ressources naturelles (sols). La GTZ intervient essentiellement à travers deux ONG à savoir la FOLECO, à l'Ouest et au Sud du pays, et l'IGC dans les quatre provinces de l'Est. A moyen terme, elle compte intensifier ses interventions dans la conservation de la nature et la protection de la biodiversité, la récupération et la rentabilisation des fermes abandonnées en encadrant notamment les enfants abandonnés et la sécurité alimentaire.

I.57. ***Coopération française.*** Avant la rupture de la coopération en 1991, la Coopération française appuyait le secteur agricole congolais notamment dans le sous-secteur coton, l'élevage et les cultures maraîchères. Depuis 2000, elle a relancé ses activités à travers trois projets (santé, information, documentation) et fourni des appuis institutionnels (décentralisation, budget). Elle appuie également le

développement du manioc, du maraîchage urbain, de la société civile, de la micro-finance et de la recherche. A moyen terme, elle voudrait être présente dans le développement du secteur coton.

I.58. La *Coopération chinoise* assiste techniquement le développement de la riziculture à travers le renforcement des capacités d'intervention du PNR.

F. Programme d'investissement du secteur public (PIP)

I.59. Avec la rupture de la coopération en 1991, le Programme d'investissement prioritaire (PIP) s'est vu amputé de la plus grosse partie de ses ressources extérieures et a cessé d'exister en 1994. Le gouvernement a toutefois continué à financer annuellement quelques projets urgents avec ses ressources limitées. Le tableau qui suit donne l'évolution du budget d'investissement (ressources propres et extérieures) au cours des cinq dernières années.

Tableau 1: Evolution du budget d'Investissement(*) de 2000 à 2004

Institution (montants en millions de \$EU)	2000		2001		2002		2003		2004
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision
SN	–	–	0,08	–	0,31	–	0,20	0,01	0,27
RSG	0,52	–	–	–	0,44	–	0,15	–	0,18
MAPE	3,96	1,73	3,50	0,20	0,97	0,33	9,66	2,81	32,89
MDR	3,70	–	0,30	–	1,17	0,02	16,60	2,77	20,68
MECNEF	0,58	–	0,09	–	0,90	–	0,48	–	7,99
MRS/INERA	0,22	–	–	–	0,11	–	0,72	–	0,31
Total SAR	8,98	1,73	3,97	0,20	3,91	0,35	27,80	5,59	62,32
Total BI	111,19	15,30	10,74	6,20	25,93	13,72	210,37	22,82	575,87
Taux exécution		13,76		57,74		52,91		10,85	
<i>Evolution en%</i>									
SAR/BI	8,07	11,31	36,92	3,15	15,06	2,58	13,22	24,50	10,82

Source: Les lois de finance et les états annuels de suivi des dépenses de l'Etat; Taux de change moyen: FC/\$EU: voir cadrage macroéconomique pluriannuel (2004 – 2008) et Rapport BCC 2001; SAR = Secteur agricole, forestier et rural

(*) Inclus les ressources propres, le programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire, les ressources extérieures et celles du Programme des pays pauvres très endettés (PPTE). Le taux de change jusqu'en 2003 est basé sur les chiffres officiels et est estimé à 400FC pour 1 \$EU à partir de 2004.

I.60. Le tableau ci-dessus montre qu'après une forte baisse en 2001, le budget d'investissement (BI) a connu une croissance régulière prévisionnelle jusqu'à 2004. Depuis 2003, le BI a fortement augmenté suite à l'éligibilité de la RDC aux ressources du programme PPTE et aux ressources extérieures provenant de la relance des programmes multilatéraux et bilatéraux. Le taux d'exécution du BI reste toutefois faible car il ne dépasse pas les 60% en général et dépasse à peine les 10% certaines années (2000 et 2003).

I.61. La part du BI consacré au secteur agricole et rural dans les prévisions budgétaires a été en général voisine de 10% (8 à 15%) entre l'année 2000 et 2004, à l'exception de 2001 où il a avoisiné les 37%. Si l'on regarde les taux d'exécution, la part du BI réellement consacrée au secteur agricole, forestier et rural a varié de près de 3% en 2001 et 2002 avec des budgets nationaux très faibles, à près de 25% en 2003 avec un budget national pratiquement doublé par rapport à 2002 et cinq fois plus important que 2001.

G. Projets et programmes

I.62. Une synthèse des activités des principaux projets en cours et en préparation par rapport aux priorités du PDDAA est jointe dans les tableaux en annexes 9 et 10.

(i) Opérations d'urgence

I.63. A l'heure actuelle, les projets en milieu rural sont surtout des interventions d'urgence (en 2002, l'appel consolidé des Nations Unies a été de 194 millions de \$EU pour ces opérations). Il s'agit généralement de la distribution d'intrants agricoles et de pêche, de la réhabilitation des routes et des infrastructures de transport, etc. D'une manière générale, les organisations de la société civile (ONG, organisations paysannes) sont responsables de l'exécution de ces projets. Les techniciens du Ministère de l'agriculture sont parfois mis à contribution en tant que prestataires de services.

(ii) Projets de développement en cours

I.64. En dehors du PMURR et du Projet « *Réhabilitation et réintégration socio-économique après la guerre dans les régions de l'Est de la RDC* » qui interviennent sur plusieurs secteurs en appui à la reconstruction du pays, la plupart des autres interventions peuvent être considérées comme des projets sectoriels visant la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement dans des zones cibles prioritaires.

Programmes/projets multisectoriels d'appui à la reconstruction du pays

I.65. **Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR).** Le PMURR est un programme multisectoriel d'urgence financé par la Banque mondiale dont l'objectif principal est de relancer l'économie du pays tout en réduisant la pauvreté dans la partie Sud du Pays. Il a commencé en 2002 et prendra fin en 2005. Le coût total du programme est de près de 60 millions de \$EU. Il comporte des actions de développement communautaire, de protection sociale, un volet agricole, un volet forestier, un volet éducation et un volet santé. Sa composante agricole de 29 millions de \$EU comprend des activités qui visent à aider la RDC dans ses efforts de réduction de la pauvreté telles que: (i) les opérations d'urgence afin de redémarrer la production de semences vivrières; (ii) l'amélioration de la commercialisation à travers la réhabilitation des pistes de desserte agricole prioritaires; et (iii) le renforcement des capacités du secteur privé (y inclus ONG et associations paysannes) et de certains services essentiels de l'Etat. Le volet forestier finance diverses activités telles que une opération de zonage indicatif, la conversion en concessions et l'apurement des anciens contrats et quelques études complémentaires dans le cadre de l'appui à la relance du secteur.

I.66. **Projet « Réhabilitation et Réintégration Socio-économique après la guerre dans les régions de l'Est de la RDC »** d'un montant de 26,0 millions € (32,8 millions \$EU) financés par le Fonds européen de développement (FED). Le projet permet de mener des actions de réhabilitation (routes et pistes rurales, agriculture, infrastructures sociales) dans les territoires réunifiés. Commencé en 2001, le projet prendra fin en décembre 2008. Le budget total du projet est de 32,8 millions \$EU.

Programmes/projets sectoriels

I.67. **Projet d'appui au développement de l'horticulture urbaine et périurbaine – Phase II (HUP-II).** Ce projet vise l'encadrement et la production des cultures maraîchères en milieu urbain et périurbain. Après une première phase de trois ans dans les villes de Kinshasa et de Lubumbashi, il

devrait s'étendre progressivement durant sa deuxième phase (2004/2007) aux principales villes du pays (Kisangani, etc.). Ce projet est financée par la CTB pour un coût de 3,5 millions \$EU. Les axes d'interventions du projet comprennent: (i) la sécurisation des ressources naturelles relatives aux périmètres maraîchers HUP; (ii) la sécurisation d'une production horticole durable de qualité: intensification, diversification et étalement des productions horticoles de qualité par l'approche PPI; et (iii) la professionnalisation des producteurs et le renforcement de l'enracinement institutionnel de l'HUP.

I.68. ***Programme pan africain de contrôle des épizooties (PACE).*** En RDC, le PACE financé par l'UE a démarré officiellement le 1er mai 2000. L'objectif global du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement rural par une amélioration de la production animale et de l'approvisionnement en protéines animales. Les objectifs spécifiques de la composante nationale PACE/RDC comprennent: (i) le développement des capacités nationales; (ii) l'amélioration de l'accès et de la distribution des médicaments et services aux éleveurs; (iii) l'éradication complète de la peste bovine; et (iv) le meilleur contrôle des épizooties majeures. Le coût total du programme (RDC) est de 1 329 195 € pour une durée initiale prévue de cinq ans. Il a démarré dans la partie sous contrôle gouvernemental. L'extension du programme sur l'ensemble du territoire national est envisagée à partir de 2005.

I.69. ***Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA).*** Le document national du PSSA a été élaboré avec l'assistance de la FAO en septembre 2001 et validé lors d'un atelier national en décembre 2001. Il a quatre composantes: (i) Maîtrise de l'eau: riziculture irriguée; (ii) Intensification de la production vivrière; (iii) Diversification de la production: animaux à cycle court, pisciculture, apiculture, agroforesterie; et (iv) Analyse des contraintes: obstacles au développement des technologies. La première phase du PSSA est estimée à près de 3,6 millions de \$EU. Sa mise en œuvre a démarré en septembre 2003 avec la composante « Maîtrise de l'eau ».

I.70. ***Projet de sécurité alimentaire et génération des revenus*** par l'assistance aux petits producteurs et par l'appui à l'INERA pour une augmentation durable de la production du manioc (GCP/DRC/029/EC). L'objectif de développement du projet est de: (i) redynamiser la capacité de l'INERA à mener des activités de recherche et développement; et (ii) permettre aux petits producteurs d'augmenter durablement leur production de manioc par un meilleur accès aux boutures saines et aux connaissances techniques éprouvées. Le projet couvre les provinces du Nord et Sud Kivu, les deux Kasaï, le Bas-Congo et Kinshasa. Démarré effectivement en septembre 2003, le projet a un coût total de 1,4 millions \$EU et prendra fin en décembre 2004. Il est financé à partir des fonds fiduciaires fournis par la Commission européenne et exécuté par l'INERA sous la supervision de la FAO.

I.71. ***Le Projet de « Renforcement des capacités de gestion et réhabilitation des aires protégées en RDC »*** a pour objectif spécifique le renforcement durable des capacités de l'ICCN en vue de la réhabilitation et la gestion des parcs nationaux (Virunga et Salonga). Le coût estimatif global du projet qui démarre en 2004, est de 5 millions €(6,10 millions \$EU) pour une durée de trois ans.

(iii) *Les projets de développement en préparation*

I.72. Plusieurs projets de développement agricole sont actuellement en préparation avec l'appui de partenaires internationaux. En dehors de l'extension du PMURR qui vise la reconstruction multisectorielle de l'ensemble du pays, la plupart des autres projets en préparation sont sectoriels, concentrés sur des zones cibles prioritaires et ont comme objectif général de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de réduire la pauvreté des populations rurales.

I.73. Les principaux programmes et projets multisectoriels et sectoriels en préparation sont décrits succinctement ci-dessous:

Programme multisectoriel

I.74. ***Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction élargi (PMURR Elargi).*** Pour palier aux insuffisances du PMURR 1 qui ne prenait en compte qu'une partie du pays, un PMURR élargi a été négocié avec la Banque mondiale. Il s'étendra sur l'ensemble du pays avec les mêmes activités que le PMURR 1, pour la période 2005–2007. Le coût global du volet agricole et rural sera de 258 millions \$EU. Ses principales activités concerteront la réhabilitation des voies de communication rurales, le soutien à l'agriculture (intrants, transformation, système vétérinaire, vulgarisation), le développement communautaire et l'appui institutionnel.

Programmes/projets sectoriels

I.75. ***Projet d'appui à la réhabilitation du secteur agricole et rural (PARSAR).*** Le projet visera principalement les provinces du Bas-Congo et du Bandundu. L'objectif spécifique sera la relance de la production agricole moyennant la remise en état des structures d'encadrement et des infrastructures de production et de commercialisation. Les principales activités du PARSAR seront les suivantes: (i) le renforcement des capacités du MAPE, MDR et INERA; (ii) la réhabilitation de pistes de desserte agricole; (iii) la réhabilitation des infrastructures de commercialisation; (iv) la desserte en eau potable; (v) la multiplication et la diffusion des semences améliorées; et (vi) la formation et l'organisation des populations rurales. Le projet, qui démarrera en 2005, sera conjointement financé par le FAD et le Gouvernement de la RDC pour un coût global de 27,95 millions d'UC¹⁶ dont 18 millions d'UC de prêt FAD et 7 millions d'UC de don FAD.

I.76. ***Programme de relance de l'agriculture dans la Province de l'Equateur (PRAPE).*** Ce programme aura pour objectif de relancer les activités du secteur agricole dans le territoire de Bumba et l'hinterland de Mbandaka. Les activités comprendront: (i) la recapitalisation de l'économie agricole et de pêche; (ii) la réhabilitation des infrastructures et services sociaux (santé, nutrition, éducation, desserte en eau potable, environnement); et (iii) l'appui à la commercialisation par la réhabilitation des voies de desserte agricole et l'organisation des producteurs. Ce programme qui démarrera en janvier 2005 et dont le coût est estimé à 22 millions \$EU pour 5 ans sera conjointement financé par le FIDA (15 millions \$EU), le don du Fonds Belge de Survie (6 millions \$EU) et le gouvernement (1 million \$EU). Sa durée sera de cinq ans.

I.77. Le projet « ***Contribution à la relance de la production agricole*** » portera sur l'amélioration de la production agricole dans les provinces de Kinshasa, de l'Equateur, du Bandundu et du Kivu. Il visera l'amélioration des conditions de vie des populations par l'augmentation et la diversification des productions agro-sylvo-pastorales et la diminution des pressions sur les ressources naturelles du parc des Virunga. Le projet qui démarrera en 2005 permettra de réhabiliter et entretenir les pistes ayant un intérêt économique, d'augmenter durablement les productions agricoles et d'améliorer la transformation et la commercialisation des productions. Le coût global du projet financé par l'UE est de 12 millions d'euro pour une durée de trois ans.

I.78. ***Projet de gestion de la consommation de viande de brousse à Kinshasa par l'élevage périurbain de gibier et la mise en place d'un Observatoire de la consommation (PGCVB).*** La Commission européenne soutient depuis plusieurs années le développement d'alternatives au

¹⁶ 1 UC BAD = 1,43178 \$EU.

braconnage en Afrique centrale. En RDC, les activités du projet comprendront: (i) la diffusion de l'élevage d'aulacodes à travers la mise en place et le fonctionnement de trois stations démonstratrices d'aulacodiculture dans la périphérie de Kinshasa (multiplication des géniteurs, sensibilisation et formation des éleveurs et encadrement périodique des élevages); et (ii) la mise en place d'un observatoire « viande de brousse » à Kinshasa pour suivre l'évolution de la consommation urbaine. Cette expérience pourra se reproduire dans d'autres villes de la RDC dans un deuxième temps. Financé par l'Union européenne, le coût total du projet est estimé à 1,5 millions d'euro pour une durée de quatre ans. Sa mise en œuvre est prévue en fin 2004.

I.79. **Programme national forêts et conservation de la nature (PNFC).** Ce programme sera le cadre de cohérence pour toutes les interventions dans le secteur forestier sur l'ensemble du territoire. Il sera l'instrument de mise en œuvre du Code, et s'exécutera autant que possible à travers les structures pérennes de l'administration et les structures de la société civile. Découpé en phases annuelles, il se déclinera en programmes de travail par province. Il s'articulera autour de cinq composantes: (i) renforcement institutionnel; (ii) aménagement du territoire; (iii) aménagement et filières bois; (iv) foresterie rurale; et (v) conservation de la nature. Sa mise en œuvre sera progressive et les premières actions pourraient débuter en 2005. Un atelier sur la version provisoire du document de programme est prévu pour fin 2004. Ce programme est préparé avec l'appui des principaux bailleurs de fonds en RDC intéressés par le secteur forestier. Le budget reste à déterminer en fonction des activités qui seront retenues.

I.80. **Programme d'appui au développement communautaire (PADC) dans les provinces Orientale, de Kinshasa, du Kasaï oriental, du Kasaï occidental, du Maniema, du Katanga et de l'Equateur en RDC.** Le projet couvrira les provinces du Katanga, les deux Kasaï, de Kinshasa, du Maniema, de l'Equateur et Orientale. L'objectif global du programme sera de contribuer à la réduction de la pauvreté par un développement communautaire durable. Les activités du projet comprendront six volets: (i) l'appui à la dynamique communautaire en vue de promouvoir l'autopromotion des initiatives de développement à la base; (ii) le renforcement des capacités des opérateurs locaux impliqués dans les activités de développement en milieu rural; (iii) l'appui aux activités initiées par les femmes en vue de leur prise en charge; (iv) la réhabilitation des infrastructures sociocommunautaires en soutien aux activités de production agricole et de commercialisation; (v) le développement et le renforcement du système financier de proximité; et (vi) la lutte contre la pandémie du SIDA (information, prévention, formation). Le coût total du projet est de 25 millions de \$EU, soit 3,5 millions par province, conjointement financé par le PNUD (78%), le gouvernement (6%), les bénéficiaires (1%) et le FEM (15%). Sa mise en œuvre est prévue en janvier 2005 pour une durée de 5 ans.

I.81. **Projet de renforcement des capacités des communautés de base par l'approche champs école pour la lutte contre la pauvreté (PRCCB).** Les projets FAO TCP/DRC/066 et TCP/DRC/2907 ont permis de mettre au point l'approche Champs écoles paysannes (CEP) sur deux sites: Kisantu (Bas Congo) et Plateau des Bateke (Kinshasa). Ces projets sont basés sur le renforcement des capacités et le développement des organisations rurales et visent l'amélioration de la production du manioc et des autres cultures vivrières. Suite aux succès obtenus avec les deux premiers projets pilotes, un nouveau projet a été préparé pour étendre l'approche CEP dans les provinces du Bas Congo, du Katanga et à Kinshasa avec un financement du PNUD. Le coût total de cette phase du projet qui démarra en fin 2004 est de près de 1 million de \$EU pour une période de trois ans.

(iv) Leçons des expériences passées

I.82. Les expériences passées nous ont montré que dans la plupart des cas les projets, exécutés au cours des années 1980–1990, ont eu des impacts très positifs durant leur exécution mais que ceux-ci s'estompent très rapidement à la fin du projet. Les principales leçons à tirer de ces expériences sont les suivantes: (i) les projets ont souffert du manque de fonds de contrepartie en dépit de leur inscription dans le Programme d'Investissement Public Prioritaires du gouvernement; (ii) les charges récurrentes des projets se sont avérées insoutenables par l'Etat et les bénéficiaires dans la phase après projet; et (iii) l'infrastructure de transport et l'accès aux marchés sont prioritaires.

I.83. Les bailleurs de fonds et partenaires de la RDC ont une grande expérience dans les situations d'après crises causées par des catastrophes naturelles ou sociales. Les enseignements utiles pour la RDC sont les suivants: (i) la priorité doit être donnée à la restauration de la capacité de production en remettant en état les infrastructures économiques et sociales essentielles, en facilitant l'accès aux intrants et outils agricoles, en améliorant les systèmes de commercialisation de la production et en développant des activités génératrices de revenus non agricoles; (ii) il est important de renforcer le pouvoir local pour gérer durablement les ressources locales; et (iii) il est nécessaire d'appuyer le passage progressif des aides d'urgence aux programmes de développement par une combinaison appropriée de dons et de prêts.

II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

II.1. **Niveau macroéconomique.** La mise en œuvre du PIR en 2001 a permis de stabiliser et d'améliorer le cadre macro-économique. Cela s'est traduit par l'inversion du taux de croissance du PIB qui était négatif depuis plus d'une décennie et qui est devenu positif depuis 2002. Par ailleurs, le taux d'inflation a fortement baissé et s'est stabilisé à des valeurs proches de zéro. Les mesures d'assainissement du cadre budgétaire mises en œuvre ont permis de dégager un excédent budgétaire de 17 608 milliards de FC en 2002 avant ajustement statistique, chose rarissime. Le maintien de cette évolution positive avec l'appui du PEG devrait attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers, notamment dans le secteur agricole vu les importantes potentialités naturelles de la RDC. A cela, il faut ajouter la circulation et la sécurité des biens et des personnes qui devient de plus en plus une réalité.

II.2. **Ressources naturelles et environnement.** La RDC possède d'importantes ressources naturelles encore sous-exploitées. Les terres arables, estimées à plus de 80 millions d'hectares, ne sont cultivées qu'à moins de 10%, laissant ainsi un potentiel de développement énorme du secteur agricole. De même, en matière d'élevage, on compte moins d'un million de têtes alors que les étendues disponibles de pâturage peuvent en accueillir près de 40 millions. Le vaste réseau hydrographique, représentant près de 50% des réserves d'eau douce du continent, permet le développement des cultures irriguées et la production d'énergie et d'eau pour couvrir les besoins du pays et d'une bonne partie du continent. La RDC possède également une forêt naturelle qui, si elle est exploitée rationnellement, peut permettre de créer environ 60 000 emplois pour un chiffre d'affaire annuel de 1 à 2 millions de \$EU et générer des revenus importants. La diversité climatique de la RDC permet également de diversifier les productions et activités rurales. La gestion des ressources naturelles manque toutefois de stratégies, de moyens et de capacités pour garantir leur utilisation optimale et durable.

II.3. **Production végétale.** Au stade actuel, le secteur agricole offre les meilleures perspectives pour une croissance soutenue pouvant bénéficier à de larges couches de la population. Aucun autre secteur ne peut mettre rapidement au travail autant de personnes et procurer des plus-values et des

richesses. Suite à l'importance des terres arables disponibles, à son vaste réseau hydrographique et à sa diversité climatique (tempéré à tropical), le potentiel agricole de la RDC est important et extrêmement diversifié, tant en ce qui concerne les cultures de subsistance (manioc, maïs, riz, bananes) que les cultures de rente (palmier à huile, café, cacao, arbre à caoutchouc, coton, pyrèthre, tabac, quinine, etc.). Son développement se heurte toutefois aux principales contraintes suivantes: (i) un accès difficile aux intrants agricoles; (ii) l'absence d'une politique agricole adéquate; (iii) la faiblesse institutionnelle de l'encadrement technique et la désorganisation des services d'appuis aux producteurs ruraux; (iv) la détérioration des routes et pistes de desserte agricole et des infrastructures de transformation et de commercialisation; (v) le vieillissement des plantations familiales; (vi) l'abandon des plantations industrielles et la perte de confiance des investisseurs privés dans les cultures d'exportation; (vii) la faiblesse de la recherche agronomique; et (viii) le manque de capitaux et les difficultés d'accès au crédit. Ces difficultés ont conduit au développement considérable du secteur informel, à une diminution de la productivité et de la production nationale et surtout à une répartition peu équitable des revenus.

II.4. *Production animale.* Cette production offre de bonnes perspectives de développement qui peut bénéficier à une importante couche de la population dont les plus pauvres. Ce potentiel est notamment lié aux vastes étendus d'herbage et de pâturage disponibles et à l'accès aisément à l'eau en toute saison et sur l'ensemble du pays. Cependant, comme la production agricole, son développement se heurte à certaines contraintes dont les principales sont: (i) la carence des intrants vétérinaires et d'élevage; (ii) l'absence d'une politique de développement de l'élevage adéquate; (iii) la faiblesse institutionnelle de l'encadrement technique et la désorganisation des services vétérinaires; (iv) la détérioration des infrastructures de base, de communication, de transport, de transformation, de conservation et de commercialisation; et (v) l'inaccessibilité au crédit rural pour l'achat d'animaux. Cette situation a conduit à la baisse de la production animale qui ne couvre actuellement qu'une infime partie des besoins, principalement en milieu rural. En matière de développement futur, l'élevage du gros bétail pourrait se concentrer en priorité sur les montagnes de l'Est, tandis que les petits ruminants, les porcs et la volaille pourraient se développer sur l'ensemble du territoire, et en particulier près des centres urbains de consommation où les aliments et les intrants vétérinaires et d'élevage sont facilement accessibles.

II.5. *Pêche.* La RDC possède un important potentiel halieutique (estimé à plus de 700 000 tonnes de poisson par an) lié principalement à son vaste réseau hydrographique et à son relief favorable au développement de la pisciculture. Le développement de la pêche constitue une priorité pour lutter contre l'insécurité alimentaire vu que le poisson peut facilement compléter les besoins en protéines animales des populations congolaises les plus pauvres. Le sous-secteur de la pêche est cependant resté stationnaire suite à certaines contraintes d'ordre technique, socio-économique et institutionnel. Il s'agit principalement de: (i) l'insuffisance et la carence des intrants de pêche; (ii) la faiblesse des techniques et des engins de pêche; (iii) le manque de stratégie adéquate de développement de la pêche; (iv) la non observance de réglementation de la pêche; (v) le manque des infrastructures de base (débarcadères), de transformation, conservation et de commercialisation; (vi) la pauvreté et la faible capacité d'investissement des personnes vivant de la pêche; (vii) le manque d'encadrement; et (viii) l'inaccessibilité au crédit rural pour le développement d'activités de pêche. La prise en compte de ces contraintes permettra de développer le sous-secteur, d'approvisionner les centres de consommation en produits de pêche et de réduire la pauvreté en milieu rural. Le réseau hydrographique de la RDC permet également le développement de la pisciculture et de l'aquaculture notamment dans les exploitations familiales qui peut se pratiquer sur l'ensemble du territoire. Des infrastructures piscicoles existent dans plusieurs provinces mais elles nécessitent une sérieuse réhabilitation pour relancer ce sous-secteur.

II.6. ***Infrastructures rurales.*** La RDC possède un minimum d'infrastructures socio-économiques communautaires de base dans la plupart des centres d'habitation, un noyau de réseau de chemin de fer dans les principales zones économiques du pays, et des réseaux routiers et fluviaux répartis sur l'ensemble du territoire. Malheureusement, la plupart de ces infrastructures sont dégradées et ne sont plus fonctionnelles. La dégradation des voies de communication s'est traduite par: (i) l'impossibilité pour les petits producteurs d'avoir accès aux marchés traditionnels, avec comme conséquence le repli vers des activités de subsistance à petite échelle; (ii) l'isolement de certains territoires forcés à vivre en autarcie; (iii) la perte de compétitivité des productions d'exportation du fait de l'accroissement des coûts de transport; (iv) la destruction ou la dégradation des petites unités de transformations; et (v) la démonétisation de certains territoires, qui en sont réduits à des pratiques de troc. La réhabilitation des routes et pistes rurales devrait améliorer la situation, mais doit être accompagnée d'une revitalisation des entreprises de commercialisation et de transformation pour relancer le marché des produits agricoles.

II.7. ***Niveau institutionnel.*** Il existe un grand nombre d'institutions nationales, d'organisations de producteurs, d'associations villageoises, d'entreprises et de services privés. la plupart de ces entités sont en veilleuse par manque notamment de programmes et de capacités d'intervention. Les principales faiblesses des institutions nationales chargées du développement rural sont: (i) l'absence de stratégies claires d'intervention; (ii) la non définition et/ou répartition des responsabilités précises entre les différents ministères et structures intervenant dans le secteur rural; (ii) les faibles capacités techniques et financières d'intervention pour assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales; et (v) la dégradation des infrastructures et des équipements. Depuis quelques années, il existe une multitude d'organisations rurales jeunes qui nécessitent un encadrement technique et organisationnel important. Les ONG, tant nationales qu'internationales, ont pris la relève des structures étatiques et privées dans beaucoup d'endroits pour appuyer le développement rural mais elles le font de façon désordonnée et dispersée. Il est donc primordial de créer un nouveau cadre d'encadrement des organisations rurales qui intègre tous les acteurs.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

III.1. Le processus de mise en œuvre du PDDAA du NEPAD auquel la RDC est impliquée permettra de renforcer la réalisation des actions prioritaires définies par le Gouvernement congolais pour le moyen terme pour parvenir au développement agricole, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté. Le programme d'investissement proposé se situe dans la troisième phase (2005/2010) du DRSP destinée à assurer la relance de l'économie nationale pour la mettre sur l'orbite d'une croissance durable forte et pro-pauvre.

III.2. Les priorités d'investissement décrites ci-dessous concernent principalement le développement de l'agriculture et de l'élevage. A l'exception des PFNL dont l'exploitation entre dans les stratégies de sécurité alimentaire, le secteur forêt et environnement n'est pas inclus en attendant les priorités d'investissement qui seront définies dans le cadre de la préparation en cours du Programme National Forêts et Conservation de la Nature (PNFC).

A. Axes d'intervention prioritaires pour l'investissement

III.3. Par rapport aux cinq piliers du PDDAA et sur la base des priorités d'intervention définies dans l'analyse des stratégies nationales et des potentialités et contraintes, les axes stratégiques et d'interventions suivants ont été identifiés comme prioritaires et approuvés lors de l'atelier national de validation du PNIMT. Ils ont servi de base à l'identification et la préparation de projets d'investissement bancables pour la période 2005/2010 dans le cadre du NEPAD:

Axe stratégique 1: Amélioration de l'accès des producteurs aux marchés et la valorisation des productions (Pilier 2 du PDDAA)

III.4. Dans ce domaine, les différentes stratégies nationales insistent notamment sur la nécessité de créer ou de réhabiliter un minimum d'infrastructures socio-économiques (santé, éducation, eau potable, routes et pistes de desserte agricole, transformation des produits, etc.) et d'améliorer l'accès aux marchés des productions locales afin de rendre attractif et compétitif le milieu rural. Pour atteindre cet objectif, les axes principaux d'intervention identifiés pour le secteur agricole sont:

- le désenclavement des zones rurales à fort potentiel agricole (y compris transport fluvial): réhabilitation et amélioration des voies de desserte agricoles par des activités à forte intensité de main d'œuvre et organisation des entretiens communautaires;
- la réhabilitation, l'installation et la gestion d'infrastructures communautaires (transformation, conditionnement, stockage, transport des produits agricoles, marchés, centres de négoce);
- le développement de PME locales spécialisées dans la réhabilitation et la maintenance des routes et pistes de desserte agricole et dans la construction et l'entretien d'infrastructures socio-économiques rurales;
- la professionnalisation et la structuration de filières porteuses en milieu rural bénéficiant d'avantages comparatifs: transformation, conditionnement, organisation des systèmes de collecte et de commercialisation, promotion des produits sur les marchés cibles;
- l'amélioration des systèmes d'information sur les prix et marchés avec établissement d'observatoires régionaux des filières; et
- la création d'un contexte sécuritaire, légal et fiscal incitatif pour le développement d'une agriculture commerciale forte et compétitive, contexte qui passe nécessairement par: (i) un nouveau code fiscal; (ii) une régulation des importations alimentaires permettant un climat de concurrence loyale; et (iii) la limitation des tracasseries administratives et des barrières de tous ordres entravant la mobilité des denrées des centres de production aux marchés.

Axe stratégique 2: Soutien à la production agricole (Piliers 1, 3 et 4 du PDDAA)

III.5. Dans ce domaine, les différentes stratégies nationales insistent sur l'importance d'accroître durablement la productivité et la production des principales cultures vivrières en améliorant les systèmes de production et en facilitant l'accès des producteurs aux technologies, aux services d'appui conseil et aux intrants agricoles. Pour atteindre cet objectif, les axes principaux d'intervention identifiés sont:

- ***l'amélioration des systèmes de production:***
 - l'intensification de la production agricole vivrière dans les zones rurales les plus pauvres;
 - l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et de la production maraîchère dans les hinterlands des grandes villes et les territoires à haute potentialité pour satisfaire les besoins des grandes agglomérations;

- la mobilisation et la gestion de l'eau par des techniques économiquement rentables d'aménagement de bas fonds et de plaines, et d'irrigation et la mise en valeur durable des terres agricoles aménagées; et
 - l'amélioration et la gestion durable de la fertilité des sols agricoles (associations culturales et agro-sylvo-pastorales, utilisation d'amendements organiques, lutte anti-érosive, etc.)
- ***l'amélioration de l'accès aux technologies et aux services d'appui conseil:***
 - le renforcement des capacités techniques et de gestion des producteurs ruraux et de leurs organisations (formation accessible à la demande et en fonction des besoins des producteurs);
 - le renforcement des capacités techniques, d'encadrement et de conseil des structures d'appui privées et publiques au monde rural: ONG, services publics (recherche, vulgarisation) et des prestataires de services privés (bureaux d'études, etc.): définition d'une stratégie nationale d'appui au monde rural, renforcement des capacités de chaque intervenant en fonction de son rôle;
 - l'adaptation du système éducatif agricole aux nouveaux besoins du secteur par la mise sur pied de cadres de concertation entre les services en charge de l'éducation et les services techniques concernés dont l'agriculture, le développement rural et l'environnement pour la définition des programmes;
 - la promotion d'une recherche développement agricole appliquée en fonction de la demande, axée sur l'amélioration des systèmes traditionnels de production, la transformation et la commercialisation des produits: réhabilitation et renforcement des capacités d'intervention des institutions principales de recherche en fonction des besoins, encourager le partenariat entre le Système national de recherche agronomique, SNRA (INERA, université, autres institutions nationales, régionales et internationales), et le secteur privé; et
 - le développement de la micro-finance et le renforcement de structures financières décentralisées pour le financement d'investissements productifs.
 - ***l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles***
 - la production de semences sélectionnées pour les principales cultures par la création ou la réhabilitation de centres de production de semences de pré-base et de base par les centres de recherche;
 - la multiplication de semences améliorées par le secteur privé et les agri-multiplicateurs sous le contrôle et éventuellement la certification par les services dûment mandatés à ces fonctions (Etat, mixte);
 - la promotion d'unités privées de production d'intrants agricoles (outillage, fertilisants organiques, aliments de bétail, etc.);
 - l'organisation de la distribution et de la commercialisation des intrants agricoles, d'élevage et de la pêche (semences, outillage, engrais, géniteurs, produits phytosanitaires, vétérinaires et d'élevage, etc.) par le secteur privé et les organisations paysannes; et
 - des allègements fiscaux à l'importation des facteurs de production du secteur.

Axe stratégique 3: Diversification des activités en milieu rural (Pilier 5 du PDDAA)

III.6. Dans ce domaine, les différentes stratégies nationales insistent notamment sur le développement du gros et petit élevage, de la pisciculture et de la pêche artisanale, ainsi que des produits forestiers ligneux et non ligneux. Pour atteindre cet objectif, les axes d'intervention suivants identifiés sont:

- l'intensification du petit élevage (porcs, volaille, petits ruminants) dans les exploitations familiales en particulier autour des grands centres urbains: faciliter l'accès aux intrants (aliments, géniteurs, produits vétérinaires) et aux services d'appui technique (vétérinaire, techniciens spécialisés, formation) privés et publics, et améliorer la production fourragère;
- le développement de la pisciculture familiale et de fermes piscicoles commerciales: réhabiliter les centres d'alevinage principaux et/ou encourager l'émergence d'unités privées, promouvoir la production et la distribution locale d'aliments par le secteur privé, et faciliter l'accès des producteurs à des services d'appui technique privés et/ou publics performants et à la formation;
- l'organisation et la réglementation de la pêche artisanale et la promotion de l'émergence d'unités de pêche semi-industrielle sur les lacs et le réseau fluvial, tout en protégeant les biefs de reproduction des poissons: faciliter l'accès aux équipements, aux services d'appui technique et à la formation, renforcer le capacités des organisations de pêcheurs pour la transformation (séchage, fumage, salaison, etc.), le conditionnement et la commercialisation des produits;
- la gestion et la valorisation durable des principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) en milieu rural: la protection et l'augmentation de la ressource, l'amélioration de la qualité des produits, l'amélioration des techniques de transformation, conservation et conditionnement, et l'organisation des producteurs en matière de commercialisation; et
- le développement de plantations à but énergétique autour des grandes villes et centres urbains en vue de limiter la pression sur les ressources naturelles.

B. Critères de sélection des projets

III.7. Les projets éligibles au titre du PNIMT–PDDAA doivent obligatoirement: (i) s'inscrire dans les axes stratégiques et domaines prioritaires retenus ci-dessus; (ii) participer directement à la réduction de la pauvreté en milieu rural et à l'amélioration des conditions cadres pour l'exercice des activités productives agricoles; et (iii) prendre en compte la spécificité régionale en respectant la vocation socio-économique des différentes régions. Enfin, les projets doivent répondre aux critères de sélection spécifiques ci-après:

- **Faisabilité technique et viabilité.** Ce critère est particulièrement déterminant, car il s'agit de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d'utilisation des ressources. L'existence de projets antérieurs ou conduits dans des régions similaires et ayant prouvés leur viabilité technique peut fournir des indications utiles dans ce sens. Ce critère couvre également les effets attendus sur l'environnement.
- **Faisabilité financière et économique.** Au stade de l'identification de projet, il est difficile d'avoir une idée très précise sur la viabilité économique et financière du projet, mais il est nécessaire d'avoir assez d'éléments justifiant de poursuivre la préparation du

projet. Des budgets de culture indicatifs permettent de voir si l'introduction de techniques particulières est financièrement viable dans le contexte de prix et de marchés actuel. Une idée grossière du coût d'investissement à l'hectare pour un système d'irrigation par rapport aux recettes que procureront les cultures qui pourront être réalisées fournira une indication sur la viabilité financière. On fera, si possible, une comparaison préliminaire des bénéfices et des coûts du projet en utilisant un simple ratio/coûts/bénéfices.

- ***Capacités d'absorption.*** Il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés sont capables de mettre en œuvre l'approche et la technologie proposée. Là encore les expériences antérieures ou similaires permettront de se faire une opinion.
- ***Synergie avec les autres programmes.*** Il s'agira d'examiner d'une part que les projets identifiés ne fassent pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés et d'autre part de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d'autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l'amélioration durable des conditions des populations rurales.

C. Identification de projets bancables

III.8. Sur la base des axes stratégiques et prioritaires d'intervention retenus dans le cadre du PNIMT et des critères mentionnés ci-dessus, treize idées de projets prioritaires ont été retenues et validées par l'atelier national qui a été organisé le 2 et 3 décembre 2004 à Kinshasa par le MAPE. Les *idées de projets* ont été réparties en trois catégories en fonction de leur objectif principal: (i) l'amélioration de l'accès des producteurs aux marchés et la valorisation des productions; (ii) le soutien à la production agricole; et (iii) la diversification des activités en milieu rural. Elles sont reprises ci-dessous par catégorie et dans chacune d'elle, par ordre de priorité défini lors de l'atelier.

III.9. *Amélioration de l'accès des producteurs aux marchés et valorisation des productions:*

- La commercialisation des produits agricoles et d'élevage des zones de production excédentaires sur les marchés urbains (Bas Congo: vallée de la Lualaba, hinterland de Mbanza-Ngungu; vallée de Inkisi et la vallée de Mbola): activités principales: désenclavement zones de production; activités d'accompagnement: stockage, conditionnement, transformation, information sur les marchés, etc.
- L'approvisionnement des grands centres en produits carnés (Kinshasa, Lubumbashi): activités principales: intensification du petit élevage (aviculture, petits ruminants, porcs, pisciculture) dans les exploitations familiales situées autour des grandes centres; activités d'accompagnement: fabrication aliments de bétail essentiellement avec produits locaux (production matière première, organisation petits producteurs /transformateurs privés), accès aux intrants vétérinaires, services d'appui, promouvoir l'installation de fermes parentales privées (production de géniteurs).
- L'approvisionnement des grandes villes en produits vivriers et maraîchers (Kinshasa, Mbuji-Mayi et Lubumbashi): activités principales: intensification des productions agricoles dans les zones potentielles d'approvisionnement des grandes villes (le Pool Malebo pour Kinshasa, Gandajika et Mwene-Ditu pour Mbuji-Mayi, et Lufira pour Lubumbashi); activités d'accompagnement: amélioration des pistes de desserte, accès aux intrants, renforcement des services d'appui conseil, formation des producteurs.

- La transformation des principaux produits vivriers (manioc, maïs) dans les zones à haute production (Kikwit, Idiofa: Bandundu; Mvuazi, Kisantu/Inkisi: Bas Congo; Plateau Bateke: Kinshasa; Butembo/Beni: Nord Kivu): activités principales: diffusion technologie (farine panifiable, fermentée, aliment pour bétail, amidon, colle, alcool, etc.); activités d'accompagnement: organisation des producteurs et des opérateurs économiques (transformateurs, commerçants, etc.), formation des artisans locaux (fabrication et entretien des équipements).

III.10. *Soutien à la production agricole:*

- La production de semences de pré-base et base dans les stations de l'INERA (Mvuazi/Bas Congo, Mulungu/Sud Kivu, Gandajika/Kasaï Oriental, Yagambi/Province Orientale): activités principales: réhabilitation des stations, production des semences; activités d'accompagnement: information besoins et disponibilités, organisation de la distribution (services de l'état et privés).
- La gestion de la fertilité des sols agricoles dans les zones montagneuses densément peuplées (territoires de Walungu et Kabare dans le Sud Kivu): activités principales: lutte contre l'érosion et gestion des systèmes culturaux (amendements organiques, assolements, rotations, plantes de couverture, zéro labour, etc.); activités d'accompagnement: intensification agricole, renforcement des services d'appui conseil, formation des producteurs.
- La réhabilitation de périmètres rizicoles prioritaires (Bas Congo: hinterland de Mbanza – Ngungu; Equateur: Mbandaka; Bandundu: Kikwit): activités principales: réhabilitation des infrastructures, organisation des producteurs pour la gestion et l'entretien; activités d'accompagnement: intensification agricole, accès aux intrants, conditionnement des récoltes, renforcement des services d'appui conseil, formation des producteurs, désenclavement du site.
- La réhabilitation et le rajeunissement des plantations de palmier à huile (Tshela: Bas Congo; Gosuma: Equateur; Lusanga: Bandundu; Shabunda et Pangi: Maniema): activités principales: replantation, rajeunissement, entretien et gestion des plantations; activités d'accompagnement: organisation vente producteurs/ transformateurs privés, appui conseil secteur privé, désenclavement zones de production.

III.11. *Diversification des activités en milieu rural*

- Le développement de petits métiers en milieu rural¹⁷ au niveau des collectivités (Menkao: hinterland de Kinshasa; Luiza: Kasaï Occidental¹⁸; Dilolo et Sandoa: Katanga): activités principales: formation technique et gestion (forgeron, artisanat, fournisseurs d'intrants, commerçants, mécanicien, maçonnerie, etc.); activités d'accompagnement: dotation minimum en petit outillage pour faciliter le développement des artisans formés.
- La commercialisation des produits de pêche (axe fleuve Congo: entre Kinshasa et Mbandaka; rivière Kasaï: environ de Kikwit): activités principales: organisation des pêcheurs; activités d'accompagnement: stockage, transformation et conditionnement des produits, accès aux intrants.

¹⁷ Zones avec potentiel de développement de la mécanisation légère (transformation, préparation des terres, etc.).

¹⁸ Consolidation des acquis du projet Appui aux producteurs du secteur agricole (APSA).

- Financement de microprojets communautaires¹⁹ (Idiofa: Bandundu; Seke–Banza: Bas Congo; Manono: Katanga; Béni/Butembo: Nord Kivu): activités principales: création d'activités génératrices de revenus; activités d'accompagnement: gestion d'un fonds, appui à la préparation et la réalisation des micro–projets.
- La valorisation des principaux produits forestiers non ligneux (Bandundu, Equateur): activités principales: organisation des producteurs pour la collecte et la commercialisation (chenilles, miel, champignons, *Gnetum africanum*, etc.); activités d'accompagnement: stockage, conditionnement, transformation, information sur les marchés, formation technique, domestication de certaines essences difficiles à gérer.
- Le ravitaillement des grandes villes en énergie domestique (Plateau Bateke, Kasangulu: Kinshasa; hinterlands de Mbuji Mayi et de Goma): activités principales: plantations forestières pour production de bois de feu et charbon de bois; activités d'accompagnement: organisation des producteurs, développement agroforesterie.

III.12. Parmi les treize idées de projets proposées, la FAO a appuyé le gouvernement pour la formulation de trois profils détaillés de projets²⁰ choisis par l'atelier de validation du PNIMT sur la base des critères opérationnels suivants: (i) la FAO disposent de capacités et d'avantages comparatifs pour leur préparation; (ii) ils visent la sécurité alimentaire; (iii) ils se basent sur la réhabilitation et la valorisation de l'existant; (iv) ils peuvent être mis rapidement en œuvre dans les conditions actuelles sans contraintes ni conditionnalités majeures; et (v) ils sont complémentaires aux activités en cours et programmées à court et moyen terme avec l'appui des bailleurs de fonds.

III.13. Les trois projets retenus, dont les profils détaillés font l'objet de documents séparés (Volume II à IV), sont:

- *Projet de réhabilitation et de rajeunissement des plantations de palmier à huile;*
- *Projet de réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires; et*
- *Projet d'approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés.*

III.14. *Projet de réhabilitation et de rajeunissement des plantations de palmier à huile.* Vu l'importance que pourrait jouer le sous–secteur huile de palme dans l'économie nationale, sa relance est considérée par le gouvernement comme prioritaire parmi les cultures pérennes. Plusieurs dizaines de milliers d'ha de palmiers ont été plantés par le secteur privé sur l'ensemble du pays depuis l'indépendance jusqu'au début des années 90. Ces plantations ont été abandonnées pour la plupart depuis une dizaine d'année. Afin de ne pas perdre ce potentiel sur pieds, le présent projet est proposé

¹⁹ Zones traditionnellement associatives.

²⁰ Dans le cadre de la présente initiative, un « *profil de projet d'investissement bancable* » – PPIB, est défini comme un aperçu de projet ou programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la *Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique* adoptée par l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine (UA). Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et le niveau approximatif de leur engagement à en financer le développement. Des analyses détaillées de viabilité technique, économique, institutionnelle et environnementale, et autres études complémentaires opportunes, seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés, afin de parvenir à une proposition de projet ou programme d'investissement du niveau de l'étude de faisabilité proprement dite.

pour relancer les plantations existantes viables de type villageois en complément de la reprise progressive des grandes plantations industrielles d'avenir par le secteur privé.

III.15. Le projet proposé contribuerait notamment à: (i) la diversification et l'augmentation des revenus des petits producteurs; (ii) la réduction du déficit actuel de la production en huile de palme et dérivés pour satisfaire les besoins nationaux de consommation alimentaire et agro-industrielle; et (iii) la reprise des exportations des surplus d'huile, comme avant la crise, pour répondre à la demande croissante des marchés régionaux et mondiaux et générer des devises. De plus, il aurait un effet certain d'entraînement et de revitalisation économique des milieux concernés par le projet (création d'emploi, génération et circulation monétaire en milieu rural) et il permettrait de rentabiliser un potentiel existant qui a fait l'objet de lourds investissements dans le passé.

III.16. L'objectif global du projet serait de lutter contre la pauvreté par l'amélioration du niveau de revenu des producteurs par la vente de l'huile de palme et des sous-produits du palmier. L'objectif spécifique principal serait la redynamisation des palmeraies villageoises par la réhabilitation et le rajeunissement de plantations d'avenir existantes. La durée du projet proposé serait de quatre ans. Concrètement, le projet réhabiliterait 1 000 ha de palmeraie villageoise dans le District de Kwilu au Bandundu et en rajeunirait 2 000 ha dans les Districts du Kwilu et de la Mongala. Il viserait également à valoriser les productions et à renforcer les capacités des organisations des producteurs et autres opérateurs locaux à travers les trois composantes suivantes: (i) la réhabilitation de palmeraies; (ii) le rajeunissement de palmeraies; et (iii) la gestion du projet. Les coûts du projet proposé, imprévus compris, s'élèveraient à près de 4 millions de \$EU soit environ 1,8 milliards de FC. La participation des bénéficiaires est estimée à environ 19% des coûts totaux du projet.

III.17. Le projet serait placé sous la tutelle du MAPE et mis en œuvre par deux structures légères de coordination: (i) la Coordination nationale du projet (CNP) localisée à Kinshasa; et (ii) des Antennes Provinciales (AP) situées dans les zones cibles du projet. La CNP serait responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités et de la gestion administrative et financière du projet. Les AP seraient responsables de la coordination, de l'encadrement et du suivi des activités du projet dans leur zone d'intervention respective. A mi-parcours et en fin du projet, une évaluation serait effectuée par un bureau d'études indépendant. La supervision du projet serait assurée par un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. L'exécution proprement dite des activités (ONG appuis conseils pour les AP, expertises diverses court terme, réalisation des infrastructures, etc.) serait confiée à des prestataires de services qui seraient recrutés par appels d'offre provincial, national ou international ouverts.

III.18. **Projet de réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires.** Vu les potentialités du pays en matière de développement de la riziculture et l'importance que joue ce sous-secteur dans l'économie nationale et la sécurité alimentaire, sa relance est considérée par le gouvernement comme prioritaire parmi les cultures vivrières. La RDC dispose de nombreuses ressources naturelles potentiellement intéressantes pour la production de riz, mais qui sont mal ou irrégulièrement exploitées et qui de ce fait, surtout au cours de ces dernières années, n'ont contribué que très faiblement à la satisfaction des besoins nationaux en riz et en particulier des grandes villes. Un grand nombre de périmètres ont été aménagés par le passé avec l'aide des bailleurs de fonds. Beaucoup d'infrastructures ont été mal entretenues ou abandonnées pendant les troubles, ce qui a considérablement réduit la productivité de ces sites malgré leurs potentialités. Vu leur importance en terme de production potentielle, d'activités économiques locales et de proximité de marché potentiel (ville, etc.), un grand nombre de ces sites continuent d'être cultivés, au moins partiellement, souvent avec des moyens et techniques peu performants vu le manque de capacités des producteurs locaux. La reprise de ces sites avec l'appui du projet proposé permettrait à la fois de récupérer une partie des investissements réalisés dans le passé, de contribuer à moindres coûts (vu les investissements déjà réalisés) à la satisfaction des besoins

nationaux et des grandes villes, et d'appuyer des initiatives locales pour intensifier les systèmes de production et reprendre la mise en valeur de terrains abandonnés.

III.19. L'objectif général du projet proposé serait de contribuer à la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté par la diversification et l'augmentation des revenus des populations vivant dans les sites rizicoles. L'objectif spécifique serait d'augmenter la production nationale de riz. La durée du projet proposé serait de cinq ans. Concrètement, le projet aménagerait et appuierait la mise en valeur de 2 700 ha de riziculture répartis en 2 200 ha de bas fond et 500 ha de plaines dans les provinces de Kinshasa (Pool Malebo et Dingidingi), du Bas Congo (Kisantu) et du Bandundu (Kikwit). Les principales composantes seraient: (i) la réhabilitation des infrastructures; (ii) le renforcement des activités productives; (iii) le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs; (iv) la valorisation des productions; et (v) la gestion du projet. Les coûts du projet proposé, imprévus compris, s'élèveraient à près de 7,9 millions \$EU, soit environ 3,5 milliards de FC. La participation des bénéficiaires est estimée à environ 17% des coûts des travaux d'aménagement des périphéries hydro-agricoles.

III.20. Le projet serait placé sous la tutelle du MAPE et mis en œuvre par deux structures légères de coordination: (i) la Coordination nationale du projet (CNP) localisée à Kinshasa; et (ii) des Antennes Provinciales (AP) situées dans les zones cibles du projet. La CNP serait responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités et de la gestion administrative et financière du projet. Les AP seraient responsables de la coordination, de l'encadrement et du suivi des activités du projet dans leur zone d'intervention respective. A mi parcours et en fin du projet, une évaluation de deux semaines serait effectuée par un bureau d'études indépendant. La supervision du projet serait assurée par un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. L'exécution proprement dite des activités (ONG appuis conseils pour les AP, expertises diverses court terme, réalisation des infrastructures, etc.) serait confiée à des prestataires de services qui seraient recrutés par appels d'offre provincial, national ou international ouverts.

III.21. *Projet d'approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés.* Vu l'importance du sous-secteur élevage dans l'économie et la sécurité alimentaire nationale, son développement est considéré par le gouvernement comme prioritaire. Le développement du petit élevage constitue un des moyens importants pour réduire rapidement le déficit alimentaire et améliorer le niveau de revenus des petits producteurs en milieu rural en particulier avec les animaux à cycle court et en périphérie urbaine. Aux alentours des grandes villes, la demande en produit carné est forte et les problèmes de transports sont moins importants (proximité entre les zones de production et les marchés). Vu l'importance de la population de Kinshasa qui est estimée à près de 7 500 000 habitants, les besoins en protéines animales sont importants et justifient que l'on initie en priorité un projet d'appui à l'approvisionnement en produits carnés dans cette province.

III.22. Le projet proposé contribuerait donc notamment à: (i) la satisfaction des besoins nationaux en protéines animales; (ii) la diversification et l'augmentation des revenus des petits producteurs éleveurs et pisciculteurs; et (iii) à moyen terme, l'augmentation en devise par la réduction des importations et la reprise des exportations.

III.23. L'objectif général du projet serait de contribuer à la sécurité alimentaire et de lutter contre la pauvreté par la diversification et l'augmentation des revenus des agro-éleveurs en milieu rural. L'objectif spécifique du projet proposé serait d'améliorer l'approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés et en sous produits dérivés. La durée du projet proposé serait de trois ans. Concrètement, le projet appuierait la diversification et l'intensification des productions animales dans les petites exploitations cibles et l'amélioration des capacités techniques et en gestion des agro-éleveurs à travers quatre composantes principales: (i) appui à la production animale; (ii) renforcement

des capacités organisationnelles et techniques des producteurs; (iii) appui à la commercialisation; et (iv) gestion du projet. Les coûts du projet proposé, imprévus compris, s'élèveraient à près de 3,2 millions \$EU, soit environ 1,4 milliards de FC. La participation des bénéficiaires est estimée à environ 18% des coûts totaux du projet.

III.24. Le projet serait placé sous la tutelle du MAPE et mis en œuvre par la Coordination nationale du projet (CNP) à Kinshasa. La CNP serait responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités et de la gestion administrative et financière du projet. Dans chaque site, la CNP serait renforcée par des encadreurs d'ONG chargés de la coordination et du suivi des activités du projet et de l'appui conseil aux agro–éleveurs. A mi parcours et en fin du projet, une évaluation de deux semaines serait effectuée par un bureau d'études indépendant. La supervision du projet serait assurée par un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. L'exécution proprement dite des activités (ONG appuis conseils pour les AP, expertises diverses court terme, réalisation des infrastructures, etc.) serait confiée à des prestataires de services qui seraient recrutés par appels d'offre provincial, national ou international ouverts.

IV. BESOINS EN FINANCEMENT

IV.1. Le tableau qui suit donne les prévisions et l'exécution budgétaire (fonctionnement et investissement) pour l'année 2003, les prévisions budgétaires 2004 et les projections 2005–2010 pour les ministères impliqués dans le secteur agricole et rural. Etant donné que le Ministère du budget n'a pas encore de projections officielles, les projections de croissance du budget total ont été calculées sur la base des taux de croissance du PIB projetés pour 2004–2008 (voir Document de cadrage macroéconomique pluriannuel 2004–2008) et estimées à 7% par an en moyenne pour la période considérée.

IV.2. Les prévisions sont également basées sur les allocations budgétaires annuelles nécessaires pour atteindre progressivement d'ici 2010 les objectifs de la Déclaration de Maputo « de consacrer au moins 10% des budgets nationaux annuels au secteur rural ».

Tableau 2: République démocratique du Congo: Budget national et dépenses des secteurs agricole et rural

	2003		2004		2005	2006	2007	2008	2009	2010
	Prévu	Exécuté	Prévu	Exécuté**	Prévisions					
Dépenses du secteur rural										
SN	0,73	0,52	0,93	0,14	1,10	1,28	1,60	1,95	2,35	2,80
RSG	0,19	0,09	0,72	0,82	0,84	0,99	1,23	1,50	1,81	2,15
MAPE	11,81	5,56	39,31	7,83	46,22	53,95	67,35	82,36	99,14	117,86
MDR	17,30	4,27	12,72	1,90	14,96	17,46	21,80	26,66	32,09	38,15
MECNEF	1,44	10,72	6,04	0,18	7,10	8,29	10,35	12,65	15,23	18,11
MRS / INERA	0,08	0,16	0,65	0,43	0,77	0,89	1,12	1,37	1,64	1,95
Dép. totales*	31,54	21,31	60,38	11,31	70,99	82,86	103,44	126,49	152,26	181,02
Budget total	825,43	698,41	1 206,21	409,53	1 290,65	1 380,99	1 477,66	1 581,10	1 691,78	1 810,20
% Dépenses/Budget										
SN	0,09	0,07	0,08	0,03	0,09	0,09	0,11	0,12	0,14	0,15
RSG	0,02	0,01	0,06	0,20	0,07	0,07	0,08	0,10	0,11	0,12
MAPE	1,43	0,80	3,26	1,91	3,58	3,91	4,56	5,21	5,86	6,51
MDR	2,10	0,61	1,06	0,46	1,16	1,26	1,48	1,69	1,90	2,11
MECNEF	0,17	1,53	0,50	0,04	0,55	0,60	0,70	0,80	0,90	1,00
MRS / INERA	0,01	0,02	0,05	0,11	0,06	0,07	0,08	0,09	0,10	0,11
Total	3,82	3,05	5,01	2,76	5,50	6,00	7,00	8,00	9,00	10,00

Sources: Ministère du budget.

* Les dépenses totales du secteur agricole et rural comprennent (SN, RSG, MAPE, MDR, MECNEF et INERA). **Exécuté au cours du 1^{er} semestre 2004

IV.3. Les prévisions des contributions annuelles des principaux bailleurs sont présentées dans le tableau ci-dessous. Elles sont basées sur les déclarations actuelles et sont donc susceptibles de modifications.

Tableau 3: Prévisions de contributions annuelles des principaux partenaires financiers jusqu'à 2010 pour le secteur agricole et rural (*montants en millions de \$EU*)

Bailleur	Projet	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
BM	PMURR-I: Agricole		2,45	22,08	3,11						27,64
	PMURR-II: Agricole				103,00	77,50	77,50				258,00
	PMURR-II: Environnement				15,50	17,25	17,25				50,00
BAD	PARSAR				11,70	12,76	10,51	2,79	2,26		40,02
	PRAILT				7,40	7,40	7,40	7,40	7,40		37,00
FIDA	PRAPE				6,68	6,82	4,72	2,84	1,53		22,60
	PRAPO					5,91	6,04	4,18	2,51	1,35	19,99
PNUD	PADC				5,00	5,00	5,00	5,00	5,00		25,00
	PRCCB – CEP		0,56	0,32	0,12						1,00
FAO	PSSA-I		1,89	0,89	0,86						3,64
	Développement CEP		0,13	0,12							0,25
	Réhabilitation SENASEM			0,15	0,12						0,27
	Relance Secteur Forestier		0,25	0,15							0,40
UE	PACE	0,51	0,16	0,20	0,07	0,07					1,01
	GCP/DRC/029/EC (INERA)		0,26	1,16							1,42
	Réhabilitation socio-économique après la guerre à l'Est de la RDC		4,92	5,63	5,63	5,63	5,63	5,63			33,09
	Renforcement des capacités et réhabilitation des aires protégées				2,05	2,05	2,05				6,15
	Contribution à la relance de la production agricole				4,92	4,92	4,92				14,76
Belgique	Elevage périurbain de gibier				0,78	0,37	0,37	0,37			1,88
	Développement HUP			1,57	1,50	0,81					3,88
	OSRO/DRC/302/BEL		0,36	0,36							0,72
Suède	OSRO/DRC/303/SWE		0,19	0,20							0,39
USAID	OSRO/DRC/305/USA			0,70							0,70
	Projet Manioc	1	1	1	1	1					5,00
	MALI		1,25	2,50	1,25						5,00
	CLIF		1,25	2,50	1,25						5,00
	FINCA		0,60	0,60	0,60						1,80
	Renforcement des capacités en micro-finance au Sud Kivu en RDC		1,25	2,50	1,25						5,00
	Suisse	OSRO/DRC/306/SWI		0,20	0,18						0,38
Financement total		1,51	16,86	42,36	174,00	147,60	141,39	28,21	18,70	1,35	571,98

IV.4. Les besoins en financement complémentaire pour atteindre les objectifs de Maputo d'ici 2010 sont présentés dans le tableau ci-dessous. L'excédent prévisible pour les années 2005 à 2007 (>100%) est ponctuel et lié en grande partie au fort engagement actuel des bailleurs de fonds pour appuyer le processus de paix et répondre aux situations d'urgence dans le cadre du PMPTR. Si ces engagements sont respectés, les objectifs de Maputo de 10% seraient déjà atteints durant cette période.

Tableau 4: Estimation des besoins en financement complémentaire d'investissement pour atteindre l'objectif de 10% de Maputo en 2010 (*montants en millions de \$EU*)

Budget	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total BN	31,54	60,38	70,99	82,86	103,44	126,49	152,26	181,02
Budget de fonctionnement: BF	1,14	1,43	1,52	1,61	1,70	1,81	1,91	2,03
BI: BN – BF	30,40	58,95	69,47	81,25	101,74	124,68	150,35	178,99
Contributions bailleurs	16,86	42,36	174,00	147,60	141,39	28,21	18,70	1,35
% Satisfaction Besoins	55,46	71,86	250,45	181,65	138,98	22,63	12,44	0,75

Note: Total BN: Budget national total prévisionnel (investissement et fonctionnement) du secteur agricole et rural incluant les ressources nationales et extérieures; Budget de fonctionnement: basé sur une estimation du budget national de fonctionnement 2003 lié au secteur agricole et rural indexé pour les années suivantes au taux d'inflation annuel de 6% qui prévalait cette année là; BI: Budget d'investissement prévisionnel du secteur agricole et rural; Contributions bailleurs: niveau actuel des déclarations de contributions extérieures jusqu'à 2010 pour le secteur agricole et rural; Besoins: % de satisfaction des besoins pour atteindre les objectifs de Maputo en 2010.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. Le mécanisme de suivi–évaluation du PNIMT sera calqué sur le dispositif DSRP qui associe étroitement tous les acteurs de réduction de la pauvreté et portera sur trois aspects suivants:

- **Suivi participatif.** Il devrait permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comporterait trois niveaux qui sont le niveau départemental, provincial et national. A chacun des niveaux, le dispositif et le mécanisme du suivi–évaluation se conformerait à ce qui existe dans le cadre des commissions et comités mis en place pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté.
- **Suivi d'exécution.** Il concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des projets à conduire. Il s'effectue dans le cadre d'une approche participative impliquant les différents acteurs concernés et permet de mettre en place un tableau de bord. Ce niveau de suivi relèvera de la responsabilité des ministères concernés qui établiront des relations de partenariat avec les OP, ONG et le secteur privé.
- **Suivi d'impact.** Il porte dans un premier temps sur la collecte des informations afin de connaître la situation de départ ou du moins la situation de base avant le démarrage des projets. Dans un second temps, les données sont collectées au fur et à mesure de l'avancement des projets afin de construire des indicateurs pertinents qui seront retenus pour suivre l'impact des programmes ou projets, ainsi que du PNIMT dans sa globalité.

V.2. Le suivi évaluation portera à la fois sur l'impact des différents projets mis en œuvre et l'évolution des budgets affectés au secteur rural en vue d'atteindre les objectifs de Maputo.

V.3. **Responsabilité institutionnelle.** La Commission nationale pour le développement et la lutte contre la pauvreté (CNDLP) pourrait constituer le principal maillon du suivi–évaluation au niveau institutionnel. Les ministères sectoriels concernés organisent le suivi des impacts et veilleront à la bonne gestion des ressources allouées aux différents programmes.

V.4. **Procédures.** Les actions des projets feront l'objet d'audit interne et externe pour garantir l'objectivité des résultats. La procédure de suivi de l'impact du PNIMT consistera d'une part dans le relevé périodique et coordonné des données par les services statistiques décentralisés et les partenaires au développement impliqués dans les programmes et projets. Ensuite, les différents comités à tous les niveaux devront faire un rapport régulier après leur rencontre périodique sur les observations et les

suggestions pertinentes concernant le suivi de la stratégie et la formulation d'éventuelles mesures correctives en cas de résultats non encourageants. Enfin, des consultants nationaux seraient recrutés pour la compilation des informations et l'analyse scientifique des données par rapport aux indicateurs choisis.

V.5. D'autre part, l'évaluation participative des réalisations se fera notamment dans le cadre de rencontres entre les administrations publiques et les organisations de la société civile avec pour objectif, au-delà de l'information de toutes les parties concernées, de recueillir les observations ou suggestions pertinentes des uns et des autres concernant le suivi de la stratégie ou la formulation d'éventuelles mesures correctrices en cas de résultats non satisfaisants.

V.6. **Ressources nécessaires.** Les ressources nécessaires doivent permettre la collecte, la compilation et le traitement des données; ainsi que le recrutement de consultants nationaux pour l'analyse scientifique des informations collectées. En effet, l'analyse des informations ne doit pas être que descriptive, elle doit être également une analyse rigoureuse des mesures d'impact, notamment en ce qui concerne la croissance, la redistribution des revenus et la réduction de la pauvreté. Ces ressources difficiles à évaluer à ce stade proviendront du budget de l'Etat et des partenaires au développement.

V.7. **Indicateurs.** Les indicateurs clés à prendre en compte concernent à la fois les programmes ou projets considérés séparément, et le PNIMT dans son ensemble. Une liste indicative est fournie ci-après; elle devra être affinée et complétée à l'occasion des phases ultérieures de préparation des projets d'investissement.

Tableau 5: Indicateurs de suivi

Sous-secteur	Indicateur
Budget secteur agricole /rural (SAR)	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du budget SAR par rapport au budget national (%) • Taux d'exécution du budget d'investissement
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Les superficies et rendements des différentes cultures • Les nouvelles filières émergentes (diversification, nombre de filières) • Les facteurs de production modernes utilisés. • L'accès au crédit agricole et les crédits octroyés (montants) • Les superficies irrigables aménagées • Nombre d'exploitations familiales modernisées
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> • La production du bétail et du petit bétail • Nombre d'éleveurs formés et installés • Augmentation de la production de viande. • Les services vétérinaires réhabilités (nombre) • Les consultations recensées auprès des services vétérinaires (nombre) • Les ménages adoptant des techniques d'élevage intensives (nombre)
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • La production halieutique. • Nombre de pêcheurs formés et installés • Proportion de pêcheurs adoptant des techniques de pêche modernes appropriées. • Les unités de pisciculture ou d'aquacultures réhabilitées ou aménagées (nombre) • Proportion d'augmentation de la production de poisson.
Foresterie	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie des zones forestières gérées par les communautés. • Proportion d'augmentation de l'exploitation des PFNL.

Tableau 5: Indicateurs de suivi

Sous-secteur	Indicateur
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de km de routes/pistes rurales réhabilitées/aménagées • Les zones de production désenclavées (superficie) • Les volumes d’échange locaux, régionaux et nationaux • Les unités de transformation installées et fonctionnelles • Les marchés et aires de stockage réhabilités ou aménagés
Niveau institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Les personnes touchées par la vulgarisation (nombre) • Les personnes d’encadrement formées pour la vulgarisation (nombre)
Bien-être des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Les activités et revenus créés (nouveaux) • Les indicateurs de pauvreté

V.8. Ces indicateurs sont assez généraux et devront être complétés et reprécisés par genre et par type (indicateurs de suivi évaluation et d’impact) lors de l’élaboration des cadres logiques des différents programmes et projets retenus et mis en œuvre.

ANNEXES

Annexe 1: Contribution des secteurs d’activités à l’économie nationale de la RDC

Annexe 2: Pauvreté rurale et secteur agricole

Annexe 3: Indicateurs macro–économiques de la RDC

Annexe 4: Évolution des principaux produits agricoles alimentaires

Annexe 5: Responsabilités des différentes institutions par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 6: Potentialités et faiblesses des principales institutions du secteur rural (Analyse SWOT)

Annexe 7: Synthèse des principales stratégies nationales par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 8: Synthèse des domaines prioritaires d’intervention des bailleurs de fonds par rapport aux piliers du PDDAA

Annexe 9: Synthèse des activités des principaux programmes ou projets en cours par rapport aux priorités du PDDAA, par bailleur de fonds

Annexe 10: Synthèse des activités des principaux programmes ou projets en préparation par rapport aux priorités du PDDAA, par bailleur de fonds

Annexe 11: Synthèse des potentialités et contraintes et des types d’intervention prioritaires

Annexe 12: Résumé du compte rendu de l’atelier national de validation du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Annexe 13: Liste des documents et projets de référence

Annexe 1: Contribution des secteurs d'activités à l'économie nationale de la RDC

Indicateurs	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
PIB (milliards de \$EU, courant)	4,10	4,94	4,30	5,16	5,53	5,67	6,64
Croissance annuelle du PIB (%)	-4,30	-6,90	-6,90	-2,10	3,50	5,60	6,30
Valeur ajoutée de l'agriculture (% du PIB) (1)	47,20	52,50	49,65	59,90	50,90	-	-
Valeur ajoutée de l'industrie (% du PIB) (1)	20,80	18,75	20,20	20,20	22,90	-	-
Valeur ajoutée des services (% du PIB) (1)	32,00	28,75	30,15	19,90	26,20	-	-

Sources: Rapport sur le développement mondial, Banque mondiale, 2003. Rapport annuel 2002–2003 de la Banque centrale du Congo. Condensé d'informations statistiques de la Banque centrale du Congo (Avril 2004). Calculé sur base des données de la Banque centrale du Congo (rapport 2002–2003, p. 30) 2004 = prévisions.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
République démocratique du Congo: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Annexe 2: Pauvreté rurale et secteur agricole

Domaine prioritaire	Principaux problèmes	Actions nécessaires
Routes rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Routes de desserte agricole et routes principales sont fortement dégradées et endommagées par la guerre. • Absence de systèmes durables d'entretien des routes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gros investissements dans la réfection des routes, en priorité dans les zones à potentiel agricole. • Expérimenter et/ou organiser des travaux publics à fort coefficient de main-d'œuvre (HIMO) et restaurer le système des cantonniers.
Routes fluviales	<ul style="list-style-type: none"> • La fermeture du fleuve Congo entre le sud et le nord du pays. • Structures portuaires en état délabré. • Absence de dragage depuis plusieurs années. 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations politiques et restauration de l'unité du pays. • Réhabilitation des structures portuaires. • Financement du dragage.
Services sociaux et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructure sociale grièvement endommagée en milieu rural par manque de financement depuis une décennie. • Baisse des taux de scolarisation, détérioration des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Remettre en état l'infrastructure de santé et d'éducation. • Renforcement des communautés rurales pour améliorer l'accès aux services sociaux. • Fournir l'équipement et le personnel pour les écoles et centres de santé en milieu rural.
Production agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Forte décapitalisation des agriculteurs (perte des outils, des semences, du bétail). • Accès quasi nul aux intrants agricoles • Enclavement des zones de production et absence des opportunités de commercialisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la multiplication des semences et boutures à travers les groupements paysans. • Projets dans les domaines de l'aviculture villageoise, des petits ruminants, de la pisciculture villageoise.
Commercialisation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition des acheteurs formels de produits agricoles et des distributeurs formels d'intrants. • Agriculteurs manquent d'organisation et d'information et sont dans une faible position de négociation avec les commerçants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement des PME. • Formation et organisation des paysans, organiser des systèmes d'information du marché.
Finances rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Absence des systèmes de micro-finance en milieu rural dans le nord et nord-est du pays. Nombre limité de COOPEC et IMF dans le sud-ouest du pays. • Fonds de roulements mis à disposition par les interventions d'urgence, mais non durable. Capacité de gestion insuffisante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le développement des services financiers décentralisés. • Formation du personnel.
Organes publics du secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité inexistante du MAPE pour fournir les services essentiels. • Systèmes publics de recherche, de multiplication de semences et de vulgarisation inopérants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement adéquat du MAPE dans le cadre du PPTE. • Travailler avec les autres bailleurs pour créer et former des prestataires de service en mettant l'accent sur une approche décentralisée.
Pêche artisanale	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'installations appropriées. • Techniques de transformation peu efficaces • Manque de services financiers appropriés. • Insuffisance des services de vulgarisation. • Accès limité aux intrants dans le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la formation en techniques de transformation. • Aider à reconstituer le matériel et l'équipement par un système de crédit approprié et adapté.

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
République démocratique du Congo: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Annexe 3: Indicateurs macro-économiques de la RDC

Population, terres, commerce extérieur et économie												
Indicateurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Population et force de travail												
Population totale (millions hab.)	37	38,5	40,1	41,7	43,4	44,8	46,1	47,3	48,4	49,6	51	52,5
Population rurale (millions hab.)	27	27,7	28,8	30	31	32	33	33,5	34,2	34,8	35,5	36,3
Pop. rurale/pop. totale (%)	72,1	72	71,83	71,67	71,49	71,28	71,08	70,86	70,60	70,22	69,72	69,13
Population agricole (millions hab.)	25,1	26	27	27,7	28,6	29,4	30	30,5	31	31,6	32,2	33
Population active totale (millions hab.)	15,7	16,3	17	17,5	18	18,6	19,1	19,5	19,8	20,2	20,7	21,3
Pop. agricole active (millions hab.)	10,7	11	11,3	11,6	12	12,2	12,4	12,6	12,7	12,9	13,1	13,4
Pop. agricole active/Pop. active totale (%)	67,79	67,4	66,9	66,4	65,9	65,5	65,1	64,6	64,2	63,7	63,2	62,73
Densité de la population (hab./km ²)	15,78	16,41	17,10	17,81	18,49	19,12	19,67	20,16	20,63	21,14	21,73	22,40
Utilisation des terres (millions ha)												
Superficie totale	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5	234,5
Prairies et pâturages permanentes	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Forêts et terrains boisés	166	166	166	166	166	166	166	166	166	166	166	166
Superficie des terres	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7	226,7
Terres arables et cultures permanentes	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,9	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8
Terres arables	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
Terres irriguées	0,01	0,01	0,01	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,11
Index de production												
Index de la production agricole totale	100,8	102,3	104,2	104,3	106,2	92,5	91,7	89,6	90,6	88,2	86,4	84,8
Index de la production alimentaire totale	100,8	102,5	104,7	104,8	106,9	92,8	92,2	90,2	91,8	89,6	87,9	86,4
Index de la production agricole totale/tête	101,0	98,5	96,2	92,5	90,7	76,4	73,6	70,2	69,4	65,9	62,8	59,8
Index de la production alimentaire totale/tête	100,9	98,7	96,7	93,0	91,3	76,6	74,1	70,7	70,3	66,9	63,9	60,9
Commerce extérieur												
Exportations totales (millions \$EU)	987	829	427	372	421	461	432	450	450	450	450	450
Exportations agricoles (millions \$EU)	139	83,6	87	61,4	101,1	131	105	62	88,8	49,7	40	19,5
Export. agricoles/export. totales (%)	14,09	10,08	20,37	16,51	24,01	28,42	24,24	13,75	19,73	11,04	8,88	4,34

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine

République démocratique du Congo: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Population, terres, commerce extérieur et économie												
Indicateurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Terres et intrants												
Terre arable (1000 ha)	6 670	6 680	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700	6 700
Population totale/terre arable (hab./ha)	5,55	5,76	5,98	6,23	6,47	6,69	6,88	7,06	7,22	7,40	7,60	7,84
Engrais (tonne)	6 200	8 200	2 300	4 100	10 404	9 000	6 000	2 954	742	800	1 500	ND
Engrais/terre arable	0,93	1,23	0,34	0,61	1,55	1,34	0,90	0,44	0,11	0,12	0,22	0,00
Tracteurs	2 400	2 420	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430	2 430
Tracteurs/terre arable	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36
Disponibilités alimentaires												
Disponibilité en énergie (kcal/tête/jour)	2 215,4	2 163,5	2 145,8	2 055,0	1 973,7	1 783,9	1 727,4	1 703,1	1 681,0	1 606,6	1 556,9	1 534,8
Disponibilité en protéines (g/tête/jour)	33,6	32,6	32,8	32,5	31,1	27,7	26,4	26,6	26,4	24,8	24,1	23,7
Disponibilité en lipides (g/tête/jour)	33,6	32,9	32,2	32,3	31,4	27,2	26,1	25,4	25,1	24,2	23,6	23,1
Transactions internationales												
Exportations des biens et services (millions \$EU)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1 652	1 189	1 180	933	760	940
Importations des biens et services (millions \$EU)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	1 403	1 133	1 230	1 108	1 035	702
Balance des comptes courants (millions \$EU)	ND	-570	-644	-194	-124							
Total dettes extérieures (millions \$EU)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	12 830	12 337	13 203	11 999	11 645	ND
Indicateurs économiques												
PIB total (milliards \$EU)	9,3	ND	ND	ND	ND	ND	5 716	8 466	6 098	4 612	4 330	5 199
PIB agricoles												
PIB total par tête d'habitant (\$EU/hab.)	252,6						124	79	126	93	85	99
PIB agricole par tête d'habitant (\$EU/hab.)												
Taux de croissance du PIB total (%)	-6,6									-14		
Taux de croissance du PIB agricole (%)							0,7	-1,0	-5,6	-1,6	-4,3	-6,9
												-2,1

Sources: Banque centrale du Congo, 2001; Banque mondiale, 2003; *The Economist Intelligence Unit*, 2003; FAOSTAT, 2003; Office congolais du commerce, 2001; Offices des douanes et accises du Congo, 2001; PNUD, 2003; ND = données non disponibles.